RAPPORT ANNUEL

2022

SKW

Schweizerischer Kosmetik-
und Waschmittelverband

Association suisse des cosmétiques
et des détergents

The Swiss Cosmetic
and Detergent Association

Avant-propos 2
Législation 4
Harmonisation ? 4
Droit des cosmétiques 5
Réunions et manifestations
Transition vers la normalité 12
Organes de l'association 13
Assemblée générale 13
Comité 13
SKW Stakeholder Council (SC) 13
Groupes spécialisés 13
SKW Conférence des gérants d'affaires 13
Commissions techniques 14
Groupe de travail Swissness et exportation 14
Experts Emballage et environnement 15
Experts COV 15
Groupe de travail Soins capillaires professionnels 16
Groupe de travail Nettoyage professionnel 16
Groupe de travail Cosmétiques naturels 16
Groupe de travail Communication 16
Réseau
Nous avons de bons contacts 18
Autorités 19
Associations et organisations nationales 20
Associations et organisations internationales 21
Communication
La voix de l'industrie 23
Travail médiatique 23
Analyse de satisfaction de la SKW 24
Publications en ligne 24
Activités de communication supplémentaires pendant le COVID-19 24
Prestations
Ensemble complet 25
Informations aux membres 26
Renseignements aux membres et parties prenantes 26
Renseignements aux entreprises et organisations étrangères 26
Certificats GMP et Free Sale 26
Exportations et salons 27
ARGUSavenue 27
NielsenIQ : conditions particulières pour les nouveaux clients de la SKW 28
Durabilité
Une priorité pour tous les membres de la SKW 29
Tâches de la SKW dans le domaine de la durabilité 30
Chiffres
Marché des cosmétiques 33
Détergents et produits de nettoyage 34
Organisation
Personnel 35
Évolution des effectifs 35
Liste des membres 36
Organisation 37
Secrétariat 37
Représentations 38
Organes de l'association 39
Groupes spécialisés 39
Vision
Mission
SKW Value Proposition

Avant-propos

Quelle année ! 2022 : une crise après l'autre ! Des différends géopolitiques à perte de vue, des guerres et des conflits interminables...

Le monde se détraque et cela nous affecte tous.

Personnellement, je trouve la recrudescence soudaine d'anciens clivages et la désagrégation tout aussi rapide des progrès réalisés en matière de coopération et de respect mutuel absolument bouleversantes. Voir de vieux conflits dont la page n'a pas encore été entièrement tournée éclater à nouveau, ce n'est pas neuf, mais cela se produit actuellement aux quatre coins du globe, et dans tous les domaines de notre vie.

Par conséquent, tout le monde regarde vers l'arrière au lieu d'aller de l'avant !

Nous aurions bien mieux à faire que de mener des guerres, nous opposer les uns aux autres et ériger des murs. Nous devrions tous chercher la cohésion et nous unir contre l'» ennemi extérieur », au lieu de nous quereller et de nous isoler les uns des autres. Cependant, cette façon d'envisager les choses semble être passée à l'arrière-plan.

Toutefois, pas dans notre secteur ! Ce qui s'y passe n'est d'ailleurs pas anodin. Notre industrie de sous-traitance et l'industrie des cosmétiques et des détergents elle-même s'efforcent manifestement et sincèrement de développer des solutions durables et d'éviter le « greenwashing ». Bien entendu, il existe des contre-exemples, mais je parle ici de la grande majorité et cela a de grandes conséquences et compte donc encore plus. La durabilité n'est pas une mode, mais simplement une nécessité, et cela se reflète dans les réflexions et les actions de toutes les entreprises. Je suis impressionné et me réjouis de contribuer à cette évolution.

Parallèlement, nous sommes aujourd'hui confrontés à des défis de taille, dont je ne souhaite ni ne peux énumérer ici la liste exhaustive. Je tiens cependant à en mentionner certains, car ils exercent une influence déterminante sur nos activités :

- les interruptions des connexions Internet et les retards des chaînes de livraisons
- les coûts de l'énergie et des matières premières
- l'inflation et l'insécurité générale
- le rythme effréné du changement et les perturbations
- le manque de vision à long terme des législateurs
- les nouveaux modèles de travail et les réclamations des employés
- la pénurie de main-d'œuvre qualifiée

En Suisse, nous sommes bien moins affectés par nombre de ces défis que la plupart des autres habitants de la planète. Nous ressentons de façon bien plus indirecte ce qui se passe, et soupçonnons où cette évolution pourrait nous mener. En ce sens, nous avons donc plutôt un rôle d'observateurs. Dans d'autres régions du monde, les crises touchent de plein fouet les êtres humains et nous ne pouvons pas même imaginer la souffrance qu'ils endurent. Les personnes qui souffrent (y compris les responsables politiques, qui ne sont aussi que des hommes et des femmes) ont tendance à fomenter des conflits et à s'isoler, au lieu de chercher ensemble des solutions et de coopérer. C'est un cercle vicieux.

Il est de nos jours très difficile de prédire l'évolution économique. Des éclaircies se profilent au niveau de la politique économique et, si l'accès aux marchés continue de s'améliorer, nous pourrons pousser un petit soupir de soulagement. Cependant, nous ne devons pas lâcher prise et devons continuer à façonner activement l'avenir.

Nous devons renforcer davantage notre ouverture au changement. « Celui qui ne va pas avec son temps disparaît avec le temps », or l'innovation est le principal moteur du développement durable.

Les optimisations écologiques sont aujourd'hui corrélées à des avantages économiques. Pendant longtemps, ce n'était pas le cas, et cette évolution à elle seule me rend confiant.

Il n'y a aujourd'hui plus une seule entreprise (au monde, semble-t-il) qui ne s'interroge pas sur la durabilité, et l'innovation joue le rôle central dans ce domaine. Nous devons apprendre des erreurs du passé et progresser activement et courageusement. Étant dépendante du marché international, ne possédant pas de matières premières propres et ayant un très petit marché intérieur, la Suisse est un terrain parfait pour expérimenter la durabilité guidée par l'innovation.

À l'échelle mondiale, la consommation de l'humanité équivaut à ce que produirait 1,7 Terre (chiffre de 2019) selon le Global Footprint Network (GFN), l'unité de mesure de l'empreinte écologique des pays.

Thomas Früh
Président de la SKW

La Suisse fait partie des plus grands consommateurs, avec ses 3,0 Terres. En 2023, nous aurons épuisé les ressources que la Terre peut régénérer en un an dès la fin avril, ensuite nous vivrons à crédit. Cela n'est pas vraiment surprenant au vu de la nature exportatrice de notre économie et des habitudes de consommation des Suisses. Cependant, ces derniers font preuve d'ouverture et prennent depuis longtemps ce défi à bras-le-corps.

Combien de temps faudra-t-il encore pour que la Suisse fasse baisser son empreinte écologique en dessous de 1,0 Terre avec sa campagne « Energy Challenge » ? Impossible ? J'espère que non !

Mais je doute que le monde politique jouera un rôle déterminant en la matière ; ce sont les entreprises et les consommateurs qui doivent en assumer la responsabilité. Bien entendu, nous pouvons émettre des doutes quand on contemple ce qui s'est déroulé ces 100 dernières années, mais je suis profondément convaincu que nous avons tous pleinement conscience de l'urgence d'agir et que nous ne pourrons atteindre ces objectifs qu'en œuvrant ensemble. Et c'est précisément la nouvelle adéquation entre les optimisations écologiques et les avantages économiques, que je viens d'évoquer, qui me fait penser que c'est possible. En effet, il s'agit là d'un point essentiel.

Dans ce contexte, l'État devrait limiter son rôle à celui de garant de la stabilité et faire ce que nous et nos associations partenaires ne cessons de demander :

- promouvoir la mise en réseau internationale ;
- réduire la bureaucratie et les coûts administratifs ;
- agir de manière responsable et promouvoir la responsabilité individuelle.

Afin que « nous » puissions faire notre travail :

- identifier les dangers, mais aussi saisir les opportunités ;
- créer des emplois à haute valeur ajoutée ;
- accepter, mais aussi revendiquer des droits ;
- exiger et cultiver la justice sociale ;
- faire preuve d'innovation et être ouvert à la nouveauté.

Vous avez déjà entendu tout cela à maintes reprises ? C'est certain. Nous ne répéterons jamais assez ces exigences.

Pour la SKW, l'année 2022 fut extrêmement difficile, et pourtant fructueuse ; nous avons non seulement engagé de nouveaux collaborateurs, mais aussi eu une réelle influence sur les conditions-cadres. Nous avons renforcé la position de notre association dans le contexte national et établi de nouveaux liens internationaux.

C'est un excellent résultat pour notre directeur déterminé mais prudent, Dr Bernard Cloëtta, et ses « acolytes » de la Breitingerstrasse 35. Le travail dévoué de mes collègues du comité a également aidé à atteindre les objectifs fixés.

Je tiens donc à vous adresser à tous mes remerciements les plus sincères !

Je me réjouis de vous accompagner en cette nouvelle année dans le cadre de vos nombreux projets initiés en 2022 et je vous souhaite à tous une année 2023 fructueuse qui aura des répercussions positives durables !

Espérons que la paix commencera à regagner le monde en cette nouvelle année et qu'un maximum de crises pourront être surmontées.

Thomas Früh

Président de la SKW

Harmonisation ?

Dans le domaine des cosmétiques, les plus grands défis émanent des adaptations (ATP) du règlement européen CLP (CE) n° 1272/2008, que la Suisse applique simultanément. Certains ingrédients (par ex. le Lilial) ont été interdits par une législation tardive à brève échéance, ce qui a entraîné des incertitudes relatives aux produits qui étaient encore commercialisés ou déjà vendus.

L'OSAV a demandé une exception au principe du Cassis de Dijon pour la règlementation spécifique à la Suisse des furocoumarines. Le projet ad hoc « Stretto IV » porte justement le titre « Harmonisation du droit des denrées alimentaires ». La réalité est toute autre. Des entraves commerciales massives menacent le monde entier. La SKW est sollicitée.

Les règlements suisses relatifs au droit sur les produits chimiques ont été régulièrement adaptés à la législation européenne, mais une transposition totale (par ex. dans la procédure de notification avec REACH) n'est pas possible sans adhésion de la Suisse à l'UE.

Droit des cosmétiques

En 2022, aucune adaptation notable du droit des cosmétiques n'a eu lieu. Les principaux défis pour l'industrie ont découlé des adaptations (ATP) du règlement CLP UE (CE) n° 1272/2008, c'est-à-dire des dispositions relatives au droit sur les produits chimiques qui ont été transposées dans les annexes du règlement sur les cosmétiques de l'UE et donc de la Suisse. La 15e ATP a suscité pas mal de discussions. Nous nous intéresserons aux autres adaptations du règlement CLP dans le chapitre « Droit sur les produits chimiques ».

15e ATP du règlement CLP (CE) 1272/2008

Le 31 août 2021, la 15e ATP du règlement CLP est entrée en vigueur. La liste des substances à l'annexe VI a été élargie et actualisée. Certaines substances ont été recatégorisées comme cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (substances classées CMR, Carcinogenic, Mutagenic and toxic to Reproduction).

Le délai de transition a duré jusqu'au 1er mars 2022, et était donc très court. Les listes de substances des annexes ont été adaptées conformément dans le règlement UE sur les cosmétiques, de telle sorte que l'utilisation de 23 substances classées CMR est depuis lors interdite dans les produits cosmétiques. La Suisse a adopté ces ajustements simultanément.

Parmi les 23 ingrédients désormais classés comme substances CMR, deux en particulier concernaient les cosmétiques. Dans l'évaluation des risques, ils ont été classés comme « Repr. 1B », c'est-à-dire « probablement toxiques pour la reproduction » :

- la pyrithione de zinc qui est utilisée dans certains shampooings antipelliculaires ;
- le Lilial, qui est présent dans de nombreux cosmétiques en tant que parfum synthétique.

L'interdiction de ces substances a commencé en 2015, quand le comité scientifique pour la sécurité des consommateurs de la commission de l'UE (SCCS) a considéré que le Lilial n'était sûr ni dans les cosmétiques lavables, ni dans les produits qui restent sur la peau. En 2020, l'interdiction a été confirmée, sans toutefois qu'un cadre temporel soit précisé.

La publication de la 15e ATP le 31 août 2021 a rendu officiellement public ce cadre temporel. Tous les produits concernés ont dû être retirés de la vente avant le 1er mars 2022, le délai était donc très court. Tous les maillons de la chaîne de valeur n'ont manifestement pas été informés dans les temps.

Par conséquent, de nombreux fabricants ont dû retirer un grand nombre de produits du commerce, bien que ceux-ci ne représentaient pas un danger direct pour les consommateurs. Des tonnes de produits ont ensuite dû être détruites, ce que l'on peut qualifier de véritable « gaspillage de cosmétiques ».

La SKW a souligné dans la prise de position au printemps 2022 que les produits contenant du Lilial ne représentaient pas un risque sanitaire pour les consommateurs et pouvaient continuer à être utilisés sans aucun danger.

Les interdictions à brève échéance d'ingrédients de produits cosmétiques représentent des défis importants pour les fabricants de cosmétiques. Chaque remplacement d'ingrédient nécessite de nombreux tests et évaluations de sécurité qui peuvent durer des mois, voire des années. En outre, il n'y a souvent pas d'option disponible pour les remplacer, surtout en ce qui concerne les parfums. Les consommateurs sont particulièrement exigeants en ce qui concerne le parfum de leurs produits.

Dans le cas de l'ingrédient Lilial, nous avions donc déjà informé depuis longtemps nos entreprises membres de l'interdiction à venir. Cependant, aucun délai valable n'était alors connu. Le ralentissement des ventes pendant la crise du COVID a entraîné un remplissage excessif des entrepôts commerciaux et il n'était souvent plus possible d'écouler les stocks en 6 mois.

La SKW a donc à nouveau amélioré ses services d'information au sujet des ingrédients. Par le biais de l'« Ingredient Radar » par e-mail et des mises à jour en ligne, nous informons régulièrement les fabricants et la commission technique Cosmétique de tous les changements à venir dans le domaine des ingrédients.

Règlementation spécifique à la Suisse pour les furocoumarines : demande par l'OSAV d'une exception au principe du Cassis de Dijon.

Selon l'art. 6, al. 1 de l'Ordonnance en vigueur sur les cosmétiques (OCos), les teneurs en furocoumarines ne doivent pas dépasser 1 mg/kg dans les produits cosmétiques qui

- restent sur la peau et
- peuvent être directement exposés à la lumière du soleil.

La législation suisse sur les produits cosmétiques diffère en ce sens fortement du droit de l'UE, car celui-ci n'applique ces restrictions qu'aux produits de protection solaire et aux autobronzants. Grâce au principe du Cassis de Dijon, cette règlementation spécifique à la Suisse n'est jusqu'à présent pas applicable.

L'OSAV a demandé une modification de la législation afin d'appliquer cette disposition au régime d'exception de l'Ordonnance sur la mise sur le marché de produits fabriqués selon des prescriptions étrangères (OPPEtr). Le principe du Cassis de Dijon, très important pour la fluidité du transport de marchandises entre l'UE et la Suisse, serait ainsi invalidé sans raison valable et de manière indifférenciée.

La proposition correspondante est intégrée dans le projet « Stretto IV », pour des raisons peu claires, sous le titre « Harmonisation du droit des denrées alimentaires ». Aucune disposition relative à la protection contre la fraude ne semble s'appliquer ici.

L'adoption du projet entraînerait une entrave considérable et mondiale au commerce de nombreux produits cosmétiques. C'est ce qu'a révélé une enquête de la SKW auprès de ses quelque 60 associations partenaires sur tous les continents. Aucun des pays interrogés ne dispose d'une règlementation aussi stricte sur les furocoumarines.

De très nombreux produits tomberaient donc sous le coup de la règlementation spéciale suisse, ne seraient plus disponibles ou devraient être reformulés à grands frais.

La SKW s'occupe de cette thématique de deux manières :

- Elle a informé toutes les parties prenantes des conséquences de l'invalidation prévue du principe du Cassis de Dijon, que ce soit pour la règlementation des furocoumarines ou pour d'éventuelles autres dérogations futures.
- Dans le cadre d'un dialogue constructif, nous souhaitons informer les autorités compétentes des travaux en cours de l'IFRA et démontrer que ceux-ci rendront superflue toute exception au principe du Cassis de Dijon.

L'association mondiale de l'industrie de la parfumerie (IFRA) travaille depuis longtemps à la mise à jour de sa politique actuelle en matière de furocoumarines. Ces travaux sont désormais très avancés.

Le groupe de travail correspondant de l'IFRA, qui comprend, outre les fabricants de parfums, des représentants de toute la chaîne d'approvisionnement, a élaboré une proposition contraignante de révision de la norme actuelle de l'IFRA sur les furocoumarines, qui règlementera les points suivants :

- Création d'une méthode d'analyse validée, accessible aux autorités de régulation et à l'industrie, qui permet de quantifier les différents FC dans diverses matrices.
- Identifier les FC marqueurs les plus appropriés pour une quantification et pour la définition de mesures de risque.
- Actualisation de la force probante des arguments en faveur de différentes valeurs maximales pour ces marqueurs dans les produits cosmétiques, afin de fournir aux consommateurs des produits sûrs.

La proposition du groupe de travail est disponible et nous pouvons fournir des informations détaillées aux autorités. Nous montrerons qu'avec l'adaptation prévue des normes de l'IFRA sur les FC, nous disposerons d'un système d'autorégulation robuste et fiable, contraignant au niveau mondial pour tous les membres de l'IFRA, mais aussi reconnu par d'autres fabricants et utilisateurs de parfums, ainsi que par les régulateurs mondiaux. Ce système aura au moins le même effet pour les consommateurs suisses qu'une règlementation à l'art. 6, al. 1 de l'Ordonnance suisse sur les produits cosmétiques (OCos).

This year SKW has been supported us with our processes of cosmetic registration by the Chinese authorities. SKW and its team delivered speed and excellence to provide key documents to help us towards our registration work. We truly feel «the SKW association» is part of our team, thank you again for the support!!!

Alexandre R. Rio
President & CEO
Epigeneva AG

La SKW a déposé une prise de position détaillée auprès de l'OSAV dans le délai imparti. Plus de 25 autres associations et organisations ainsi que plus de 20 entreprises nationales et internationales ayant leur siège en Suisse ont soutenu la position de la SKW.

En collaboration avec l'IFRA et Cosmetics Europe, nous informerons les autorités compétentes (OSAV, SECO, Association des chimistes cantonaux) de l'état actuel du projet IFRA et des prochaines étapes lors d'un entretien en mars 2023.

Droit sur les produits chimiques

Les règlements suisses relatifs au droit sur les produits chimiques sont régulièrement adaptés à la législation de l'UE afin de suivre l'évolution du progrès technique et notamment du droit européen, d'éviter les entraves techniques au commerce tout en adoptant les normes de protection européennes.

Révisions de l'Ordonnance sur les produits chimiques (OChim)

Adaptation de l'OChim

Le 11 mars 2022, le Conseil fédéral a approuvé les adaptations suivantes de l'Ordonnance sur les produits chimiques :

- Au plus tard à partir de 2026, l'étiquetage des produits chimiques devra être effectué au moins dans une langue officielle du lieu de distribution. Outre les produits biocides et les produits phytosanitaires, la règlementation concerne tous les produits chimiques considérés comme « dangereux », tels que les déboucheurs, les détartrants et les produits pour lave-vaisselle. Ce changement a entraîné de très nombreuses demandes auprès de la SKW.
- À l'avenir, seules les substances mises sur le marché suisse qui ne sont pas enregistrées dans l'Union européenne (UE) devront être déclarées. Toutes les autres substances peuvent être mises sur le marché en auto-contrôle. Cela permet de réduire les entraves au commerce tout en garantissant l'utilisation sécurisée de ces substances.
- La déclaration des produits chimiques est simplifiée sur certains points et adaptée aux règlementations de l'UE.

Elle est entrée en vigueur le 1er mai 2022.

Adaptation des annexes de l'OChim

Dans l'annexe 2 : OChim, des adaptations ont été apportées dans les domaines suivants :

- Prescriptions techniques pour la classification, l'étiquetage et l'emballage (18 ATP CLP UE).
- Méthodes d'essai (OCDE TG ; Manuel d'épreuves et de critères de l'ONU).

Dans l'annexe 3 : OChim (liste des substances candidates extrêmement préoccupantes), quatre autres substances ont été ajoutées.

Dans l'annexe 4 : OChim (Dossier technique pour les demandes), les exigences ont été mises à jour conformément aux directives de l'UE.

Dans l'annexe 7 : OChim (liste des nouvelles substances pour lesquelles une notification n'est pas nécessaire), trois entrées ont été supprimées car, selon la communication des demandeurs, les substances ne sont plus mises sur le marché en quantités significatives.

Les amendements sont entrés en vigueur le 1er septembre 2022.

Ordonnance sur les produits biocides (OPBio)

Révision 2022

Les points suivants ont été revus dans la révision 2022 :

- Les listes des substances actives de l'Ordonnance sur les produits biocides (RS 813.12 ; OPBio) ont été adaptées à l'UE.

L'adaptation de l'annexe 2 OPBio reprend les dernières substances actives approuvées par la Commission européenne. Si l'entrée de substance active existe déjà (N, N-diéthylmétatoluamide), la date d'expiration est reportée.

- L'ajustement de la liste des substances actives est effectué sur la base de l'article 10, lettre a OPBio (conformément à l'art. 39, al. 2 LChim) grâce à l'Office fédéral de la santé publique en accord avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO).
- Depuis la décision du comité mixte du 18 octobre 2010 à ce propos, les produits biocides font partie de l'accord de reconnaissance mutuelle d'évaluations de la conformité (également appelé « Mutual Recognition Agreement » ou « MRA ») datant du 21 juin 1999 conclu entre la Confédération suisse et la Communauté européenne.

L'adaptation est entrée en vigueur le 1er septembre 2022.

Révision 2023

Le 8 décembre 2022, une nouvelle révision de l'OPBio a été mise en consultation. Elle a pour objectif de réduire les risques liés aux produits biocides et impose une obligation de communication sur les quantités de produits biocides mises sur le marché.

L'Ordonnance sur les produits chimiques (OChim ; RS 813.11) et l'Ordonnance sur les émoluments relatifs aux produits chimiques (OEmChim ; RS 813.153.1) sont également modifiées.

La SKW élabore actuellement un avis : le délai est fixé au 24 mars 2023.

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)

Révision de l'annexe 1.10 (ORRChim)

L'OFSP, en accord avec l'OFEV et le SECO, a adapté l'annexe 1.10 ORRChim (substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction) à l'évolution de l'UE le 1er février 2022.

- Les annexes 1 à 6 ont été modifiées par le règlement (UE) 2021/2204 de la Commission du 13 décembre 2021. Ces modifications ajoutent au total 26 entrées de substances aux annexes 1 à 6, interdisant ainsi de les remettre au grand public. Il s'agit de 18 entrées pour des substances nouvellement classées comme CMR par le règlement délégué (UE) 2021/849 de la Commission (17e ATP du règlement CLP). Les substances de la 15e ATP devaient être classées conformément dans l'EEE et en Suisse à partir du 1er mars 2022. Les substances de la 17e ATP devront être classées conformément dans l'EEE et en Suisse à partir du 17 décembre 2022.
- La révision a permis d'intégrer dans le droit suisse les modifications issues du règlement (UE) 2021/2204 (adaptations du règlement REACH). Les substances listées ne peuvent donc désormais plus être remises au grand public en Suisse, que ce soit en tant que telles ou en tant que composants (cf. concentration déterminante dans le tableau ci-dessous) de substances ou de préparations.
- 26 autres entrées de substances ont été ajoutées à l'annexe 1.10 de l'ORRChim. Ces substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) ne pourront plus être remises au grand public à l'issue de la période de transition :
  - figurant dans la 15e ATP du règlement CLP (liste des classifications et donc interdiction de remettre ces substances au grand public depuis le 1er mars 2022, voir à ce sujet les informations au chapitre « Droit des cosmétiques ».)
  - figurant dans la 17e ATP du règlement CLP (liste des classifications et donc aussi interdiction de remettre ces substances au grand public depuis le 17 décembre 2022)

- figurant dans la 18e ATP du règlement CLP
  - Délais dans l'EEE : contraignants à partir du 1er décembre 2023.
  - Mise en œuvre en Suisse (planifiée) : en vigueur à partir du 1er septembre 2022 (révision annexe 2 point 1. OChim), contraignante à partir du 1er décembre 2023 (annexe 2 point 13 OChim).

Demande Éthanol stocks obligatoires

En raison de la structure inhabituelle du marché de l'éthanol, le stockage de l'éthanol en Suisse doit être exceptionnellement assuré par le biais d'un contrat avec Alcosuisse AG. La solution de stockage obligatoire présentée lors de la consultation s'est heurtée à une trop grande résistance et ne sera donc pas mise en œuvre.

Pour ce contrat de cinq ans avec Alcosuisse, le Conseil fédéral a décidé le 11 mars 2022 de demander au Parlement un crédit d'engagement.

L'expérience de la pandémie de COVID-19 a démontré qu'il était primordial d'avoir toujours de l'éthanol à disposition.

À titre de solution transitoire, une réserve de 6000 tonnes d'éthanol est déjà stockée depuis fin mars 2021 auprès de l'entreprise privée Alcosuisse. Pendant trois mois, la Suisse dispose ainsi d'une quantité suffisante d'éthanol pour les secteurs importants en termes d'approvisionnement, comme la production de désinfectants ou de médicaments.

La solution adoptée répond parfaitement aux préoccupations de la SKW dans ce dossier ; nous l'avons demandée lors de la procédure de consultation. Elle prévoit que les réserves obligatoires soient financées directement par les ressources de la Confédération et non pas, comme c'est le cas pour d'autres produits, par un fonds de garantie, et donc par les consommateurs nationaux. Cela aurait clairement désavantagé les producteurs nationaux, puisqu'ils auraient dû s'acquitter d'une contribution au stockage obligatoire. En revanche, les concurrents étrangers qui importent des désinfectants n'auraient pas été affectés. Les sites de production suisses ne sont donc pas pénalisés.

Il n'y a pas de nouveautés en ce qui concerne la notification de l'éthanol en tant que biocide. Le dossier est toujours en suspens auprès du pays européen compétent, la Grèce, où l'on ne constate actuellement guère d'activité.

Précurseurs de substances explosibles

Nouvelle ordonnance entrée en vigueur

Le 25 mai 2022, le Conseil fédéral a adopté l'Ordonnance sur les précurseurs de substances explosibles. L'ordonnance a été bien accueillie lors de la consultation. La loi correspondante entrera en vigueur le 1er janvier 2023. Il s'agit de limiter l'accès à ces substances disponibles dans le commerce et qui pourraient être utilisées pour fabriquer des bombes artisanales.

La loi fédérale sur les précurseurs de substances explosibles a déjà été adoptée par le Parlement en septembre 2020. Elle règlemente l'accès des particuliers aux précurseurs de substances explosibles.

La loi concerne une centaine de produits contenant ces substances et vendus principalement dans des magasins spécialisés comme les pharmacies ou les drogueries. Aucune restriction n'est prévue pour les faibles concentrations. Pour les concentrations plus élevées, une autorisation de fedpol est requise pour l'achat. L'ordonnance définit notamment les huit substances concernées par les restrictions, les limites d'accès et le rôle des magasins spécialisés.

Principales différences avec le règlement de l'UE

La règlementation suisse va un peu moins loin que le nouveau règlement (UE) 2019/1148.

Les principales différences :

- Pas d'obligation de déclarer les transactions suspectes en Suisse.
- Aucune liste de substances comparable à celle de l'annexe II dans le règlement de l'UE. Possibilité d'effectuer une déclaration de soupçons, quel que soit le produit concerné.

- Pas non plus d'obligation de tenir un registre pour les transactions Business-to-business. Cependant, les règles appliquées jusque maintenant en Suisse concernant la tenue des comptes d'une entreprise doivent être respectées.
- Le nitrate de potassium, qui figure à l'annexe II du règlement de l'UE, n'est pas mentionné dans l'ordonnance sur les précurseurs. Il en va de même pour d'autres composés de nitrate. Cependant, depuis plusieurs années, fedpol attire également l'attention sur ces précurseurs dans sa brochure « Précurseurs de substances explosibles » et invite les points de vente à signaler toute transaction suspecte.
- En Suisse, la chaîne d'approvisionnement ne doit pas être informée de la présence de nitrate de potassium dans ses produits. Cela ne dispense toutefois pas de l'obligation de déclaration prévue par d'autres dispositions légales. Fedpol signale que les transactions suspectes ou la perte (p. ex. le vol) de nitrate de potassium et d'autres précurseurs peuvent être signalées.

La Suisse et le Green Deal de l'UE

Lors de discussions avec les autorités, la SKW a pris connaissance de la position de la Suisse concernant le Green Deal de l'UE. Il est de notre devoir d'assurer l'harmonisation entre le droit suisse et celui de l'UE. Ce dossier ne suscite apparemment pas beaucoup d'inquiétudes.

Pour le Conseil fédéral, il n'est pas sensé d'adopter les règlements relatifs au droit de l'environnement avant que les clarifications mentionnées ne soient adoptées dans l'UE et que la Commission européenne n'ait rendu de décision sur les mesures. Il en va de même pour les règlementations sur le microplastique en particulier, mais aussi pour les autres sujets environnementaux, actuellement en discussion dans le cadre du « Green Deal » de l'UE.

Ainsi, la Suisse ne prendra pas d'initiative individuelle à ce sujet. Pourtant, il est avéré que les projets de loi de l'UE vont avoir des conséquences considérables sur l'industrie des cosmétiques, détergents et produits de nettoyage. La SKW travaille sur ce dossier en coopération avec les associations faîtières de l'UE de l'industrie (A.I.S.E. et Cosmetics Europe).

Ordonnance COVID-19

La SKW tenait ses membres informés régulièrement et rapidement des divers ajustements de l'ordonnance COVID-19.

Projet d'ordonnance

« Meilleure protection de l'homme et de l'environnement »

La nouvelle législation relative à une meilleure protection de l'Homme et de l'environnement a été publiée fin 2021. Elle est appliquée depuis le 1er janvier 2023. 2022 a donc été l'année de l'information et de la planification de sa mise en œuvre dans les entreprises.

Les nouvelles lois du droit des obligations ont été ajustées comme suit :

- Les entreprises suisses d'une certaine taille (500 équivalents plein temps, total du bilan de CHF 20 millions, chiffre d'affaires de CHF 50 millions) sont obligées légalement de rédiger un rapport sur les risques que leur activité commerciale présente dans les domaines de l'environnement, des questions sociales, des questions des travailleurs, des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et d'y inclure les mesures prises dans le cadre de cette lutte, afin de garantir la transparence de la société.
- Les entreprises qui représentent une menace dans des domaines aussi sensibles que celui du travail des enfants ou celui des minerais de conflits doivent respecter de manière permanente leurs devoirs de diligence particuliers. Ces règlementations relatives aux devoirs de diligence doivent être concrétisées par voie d'ordonnance.

Le projet de l'Ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr) règlemente, comme son nom l'indique, les nouveaux devoirs de diligence auxquels les entreprises ne peuvent pas faillir.

L'ordonnance définit les quantités limites autorisées d'importation et de traitement des minerais et métaux pour qu'une entreprise puisse être exemptée de ses devoirs de diligence et ses obligations de déclaration concernant les minerais de conflit.

En outre, cette ordonnance prévoit d'exempter des devoirs de diligence et des obligations de déclaration les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises qui ne représentent pas une grande menace dans le domaine du travail des enfants. Enfin, l'ordonnance concrétise les obligations de diligence et cite les normes décisives reconnues internationalement.

Une entreprise est exemptée de ses devoirs de diligence et de ses obligations de déclaration lorsqu'elle se conforme aux normes suivantes :

1. dans le domaine des minerais et métaux :
   a. le guide OCDE d'avril 2016 sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais.
   b. provenant de zones de conflit ou à haut risque (guide OCDE pour les minéraux des conflits, y compris tous les compléments et annexes), ou
   c. le règlement (UE) 2017/821.

2. dans le domaine du travail des enfants :
   a. les conventions de l'OIT n° 138 et 182 et
   b. une des deux normes suivantes :
   - la convention ILO-IOE Child Labour Guidance Tool for Business du 15 décembre 2015 (ILO-IOE Child Labour Guidance Tool)
   - le guide OCDE du 30 mai 2018 sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises.

Au cours de l'année 2023, la SKW organisera des séances d'informations afin d'aider les membres à appliquer les nouvelles dispositions.

Les thèmes centraux du droit sur les produits chimiques sont la protection de la santé humaine et de l'environnement. Cette protection n'est toutefois possible qu'avec la collaboration des autorités et de l'économie, qui doivent mettre en œuvre et respecter les dispositions de protection. La SKW est pour nous un lien important entre les entreprises et les autorités, afin que le dialogue entre l'économie et les autorités puisse avoir lieu, que les adaptations du droit puissent être discutées et communiquées et que les questions juridiques et techniques puissent être clarifiées de manière générale. Il est toujours réjouissant de constater qu'il est possible de collaborer de manière objective et constructive avec la SKW, aussi bien sur des sujets simples que complexes.

Heribert Bürgy
Chef de la section Contrôle du marché et conseil, OFSP

Réunions et manifestations

Transition vers la normalité

En 2022, certaines réunions avaient encore lieu en ligne, mais de plus en plus souvent en personne. C'est par exemple le cas de l'assemblée générale de la SKW.

Les rencontres en personne ont également enfin pu reprendre dans les groupes spécialisés. Elles sont importantes pour la direction de l'association et les membres. Elles permettent aux groupes d'interlocuteurs de s'informer et d'échanger sur des questions professionnelles et juridiques, tout en pilotant les travaux de l'association.

Le respect des règles du droit des cartels et de la concurrence est toujours la première ligne de conduite de ces manifestations. Il s'agit de la seule manière pour tous de profiter au mieux de la plateforme de connaissances unique et du réseau de l'association.

Organes de l'association

Assemblée générale

L'AG 2022 de la SKW a eu lieu le 11 mai à l'hôtel Belvoir à Rüschlikon/ZH. Outre les thèmes statutaires, les élections du comité ont occupé le devant de la scène : Christian Koch, Steinfels Swiss, a été élu nouveau vice-président, et Sandra Banholzer, Rausch AG Kreuzlingen, membre du conseil et du comité directeur à partir du 1er janvier 2023.

Le président réélu, Thomas Früh, Laboratoires Biologiques ARVAL SA, a pris congé de Monsieur Marco Baumann, Rausch AG Kreuzlingen, et l'a honoré pour ses nombreuses années de travail au sein de différents organes de la SKW. Marco Baumann a travaillé pendant 16 ans au sein du comité et a largement contribué à ce que la SKW intègre les connaissances et l'expérience acquises au cours de ces nombreuses années dans les décisions prises pour l'avenir. Ses prises de parole en tant qu'entrepreneur et patron faisaient toujours l'objet d'une attention particulière.

Comité

Le 5 avril, une réunion en ligne a été organisée pour préparer les affaires de l'assemblée générale 2022 de la SKW.

Une réunion de présence a eu lieu le 9 novembre 2022.

Le secrétariat échangeait en continu sur les dossiers actuels et les évolutions.

SKW Stakeholder Council (SC)

Le Stakeholder Council de la SKW est une commission consultative indépendante du comité et du secrétariat de la SKW. Il est actuellement composé de 8 membres venant des principales parties prenantes et se penche sur les produits représentés par la SKW (voir chapitre « Organisation »).

Le comité élit les membres du SC et l'adhésion se fait à titre bénévole. Le SC est une plateforme permanente de dialogue et d'échange d'expérience, il aide la SKW en lui faisant part de ses recommandations et conseils.

Les membres du SC ont été informés en 2022 des activités, événements et dossiers de la SKW.

Groupes spécialisés

Les groupes spécialisés sont très marquants et influents dans la SKW. La participation active des collaborateurs des entreprises membres permet au secrétariat d'accomplir ses tâches en constante évolution en temps voulu et de façon compétente. L'échange d'informations et d'expérience est particulièrement apprécié.

Les groupes spécialisés permettent de nouer de nombreux contacts commerciaux utiles, d'élaborer des prises de position et de prendre des mesures afin d'atteindre les objectifs stratégiques de la SKW, toujours dans le respect des consignes de conformité avec la loi sur les cartels.

Les groupes spécialisés sont ouverts à toutes les personnes déléguées par des entreprises membres qui disposent des connaissances requises ou ont simplement envie de participer activement au travail de l'association.

L'échange ne se fait cependant pas uniquement dans le cadre d'événements : Tout au long de l'année, nous recevons les questions et les suggestions de différents membres, les transmettons de manière anonyme à l'ensemble du groupe spécialisé, puis envoyons les réponses, également anonymisées, au groupe spécialisé.

SKW Conférence des gérants d'affaires

La conférence des gérants d'affaires est le porte-parole de tous les directeurs des membres de la SKW. On y partage et échange des informations qui intéressent plus spécifiquement les dirigeants, indépendamment des catégories de produits représentées. Pour le secrétariat de la SKW, il s'agit d'un moyen indispensable de prendre le pouls, d'écouter les suggestions à propos de son travail au quotidien et les stratégies à venir.

La SKW Conférence des gérants d'affaires s'est déroulée le 23 septembre à Zurich. Les thèmes étaient les suivants :

- Thèmes actuels de la SKW, Dr Bernard Cloëtta, SKW
- Sujets politiques actuels pertinents pour la SKW, Erich Herzog, avocat, membre de la direction, economiesuisse
- Attaques sur les systèmes IT et smartphones, darknet, protection contre les cyberattaques, Marc Ruef, co-fondateur scip AG.

Commissions techniques

Les groupes spécialisés les plus importants en termes de participants et aussi les plus actifs sont les deux commissions techniques Produits de nettoyage et détergents et Cosmétique avec 300 représentant(e)s de sociétés membres.

Toute l'année, ces commissions reçoivent des informations du domaine technique et règlementaire de la part de la SKW. En général, elles organisent une fois par an une réunion durant laquelle des spécialistes et membres des autorités ou d'associations et organisations partenaires font des présentations.

Une réunion en ligne au sujet des ingrédients a eu lieu le 2 février. La discussion a en particulier tourné autour de l'interdiction à brève échéance du Lilial.

Une autre réunion en ligne des commissions techniques au sujet des questions de règlementation a eu lieu le 9 juin.

Le 6 octobre, les deux commissions techniques se sont enfin retrouvées lors d'une réunion en personne avec les thèmes et exposés suivants :

- « Mises à jour du droit suisse sur les cosmétiques et informations de la SKW », Dr Bernard Cloëtta, directeur de la SKW
- « Mises à jour du droit sur les produits chimiques de la Suisse et de l'UE », Dominique Werner, science-industries, chef responsable du droit sur les produits chimiques
- « Mises à jour du droit européen sur les cosmétiques et les détergents », Dr Christian Gründling, association professionnelle de l'industrie chimique autrichienne (Fachverband der Chemischen Industrie Österreich ; FCIO)
- « Évolution en Suisse du domaine de l'emballage et du recyclage », Rahel Ostgen, cheffe de projet Collecte 2025

Groupe de travail Swissness et exportation

Le groupe de travail Swissness et exportation est composé de 162 représentant(e)s des 70 fabricants suisses membres de la SKW, principalement du domaine des cosmétiques. Ce groupe spécialisé se penche principalement sur toutes les questions et les défis que doit relever un fabricant suisse avec une portée internationale. Ce groupe transmet des informations et échange des expériences sur la législation Swissness, sur le déroulement concret des exportations et surtout sur la règlementation, l'accès au marché et les canaux de distribution sur les marchés cibles concernés.

Ces entreprises profitent du réseau mondial de la SKW dans l'International Association Collaboration (IAC), dont nous vous parlerons dans le chapitre suivant. Les PME, en particulier, en tirent un avantage, car elles peuvent demander conseil sur les nombreuses questions qu'elles peuvent se poser sur l'enregistrement et les dispositions légales applicables aux produits partout dans le monde.

Lors de leurs réunions annuelles, ces groupes spécialisés proposent des présentations sur des pays d'exportation, mais aussi des expériences vécues par certaines entreprises membres et les services d'organisations et associations partenaires.

La réunion en ligne du 23 juin a principalement porté sur la législation sur les cosmétiques des États-Unis. Après une mise à jour des thèmes d'actualité de la SKW, les points suivants ont été présentés :

- « Mise à jour des activités de protection de la marque Suisse », David Staerkle, directeur de l'association « Swissness Enforcement »
- « Exportation de cosmétiques aux États-Unis, informations au sujet des prescriptions et du marché », Lauren H. Shapiro, The Personal Care Products Council (flux en direct)
- Discussion au sujet des thèmes d'actualité pour les exportateurs

I feel Bernard Cloëtta, and his association are incredibly useful to the cosmetics industry in Switzerland and in Europe in general. The fact that Bernard is a lawyer by training means he understands the intricacies of the Swiss system and that is an invaluable service to member companies whenever there are questions. I also feel SKW does a great job in co-operating with Cosmetics Europe (the EU association) and leading the Swiss industry to alignment with the European Union on key regulations that concern the cosmetics sector.

Ph. D. Raniero De Stasio,
Vice President GPS Ingredients & EMEA Region, Estee Lauder Companies

Experts Emballage et environnement

Actuellement, tout tourne autour des thématiques du développement durable, de l'environnement et de l'emballage, ainsi que de la responsabilité sociale, que ce soit dans le domaine des cosmétiques, des produits de nettoyage ou des détergents. Le plus grand défi consiste à satisfaire en même temps les exigences strictes des investisseurs, des ONG, de la législation et des client(e)s tout en maîtrisant les coûts et le niveau de performance des produits.

La SKW a donc décidé il y a trois ans de créer ce groupe spécialisé et a déjà organisé quelques manifestations auxquelles ont participé les principales parties prenantes et l'industrie pour échanger. Aujourd'hui, déjà plus de 90 représentants d'entreprises appartiennent à ce groupe spécialisé relativement récent.

Les objectifs de ce groupe spécialisé sont les suivants :

- Améliorer la compétence et coordonner l'image cohérente de l'industrie dans les domaines de l'emballage et de l'environnement ;
- Coordonner des activités avec les parties prenantes ainsi qu'avec les associations faîtières et partenaires nationales et internationales dans le domaine du développement durable ;
- Créer un réseau d'experts par implication directe des spécialistes internes aux entreprises, et si nécessaire de spécialistes externes ;
- Intégrer techniquement un organe consultatif du comité et du secrétariat dans les commissions techniques.

Le séminaire en ligne « Emballage et environnement » s'est déroulé le 6 octobre, en même temps que les commissions techniques. Rahel Ostgen, cheffe de projet Collecte 2025 chez Swiss Recycling, a présenté le thème « Evolutions en Suisse du domaine de l'emballage et du recyclage ».

Le webinaire « Devoirs de diligence et obligations de déclaration » a eu lieu le 24 mai, en collaboration avec le VSLF et science-industries. Tous les directeurs étaient aussi invités.

Les thèmes :

- Mise en perspective politique des nouvelles dispositions légales, Erich Herzog, membre de la direction, responsable Concurrence & Règlementation, economiesuisse
- Pertinence de la diligence relative aux droits de l'Homme pour les entreprises suisses, discours de bienvenue par SECO/DFAE
- Mise en œuvre de la diligence en matière de droits de l'Homme, Matthias Leisinger, directeur général et co-fondateur, focusright

Experts COV

La taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV) est une particularité de la législation environnementale suisse. Elle est collectée par l'Administration fédérale des douanes (AFD) au moment de l'importation ou de la fabrication de produits en Suisse. Si des produits contenant des COV sont exportés vers l'étranger, la taxe est remboursée (compensation aux frontières).

En fonction du produit concerné, elle représente une importante somme d'argent pour les entreprises, d'une part par la taxe elle-même, mais d'autre part aussi par les efforts administratifs qu'elle implique (détermination des teneurs en COV dans les produits, décompte, etc.).

À la suite de l'intervention d'un parlementaire qui voulait supprimer la taxe sur les COV, le Conseil fédéral s'est vu confier un mandat visant à réduire la charge administrative. Lisez le chapitre « Législation » pour plus d'informations.

La mission de ce groupe spécialisé de dix personnes consiste à aider la SKW à traiter toutes les questions relatives à cette taxe, actuellement surtout pour l'élaboration de propositions judicieuses de simplification.

Aucune réunion n'a été organisée en 2022, la direction de la SKW a recueilli l'avis de ce groupe spécialisé par voie de correspondance.

Groupe de travail Soins capillaires professionnels

Le groupe de travail Soins capillaires professionnels est composé de dix membres qui fournissent des produits et des services dans le domaine B2B. Ils ont des exigences spéciales à l'égard de la SKW en ce qui concerne les questions techniques et juridiques.

Un but important de ce groupe spécialisé est en outre de coordonner des projets avec l'association de branche Coiffure Suisse, que ce soit la formation des apprentis ou encore le sponsoring d'événements.

La branche des coiffeurs a également été touchée par les mesures prises par l'État dans le cadre de la lutte contre le coronavirus. L'industrie d'approvisionnement de produits avait tout intérêt à soutenir les coiffeurs à tous les niveaux, en particulier en ce qui concerne l'élaboration et l'application d'un concept de sécurité concernant le coronavirus exigé par l'OFSP pour autoriser la réouverture des magasins.

Le groupe de travail Soins capillaires professionnels a organisé une réunion en ligne le 26 janvier 2022, au cours de laquelle il a surtout été question des répercussions de la crise COVID.

Une réunion en personne a eu lieu le 12 octobre à Runway 34 à Opfikon/ZH à l'aéroport de Zurich. Les thèmes :

- Informations du secrétariat
- Collaboration avec les associations
- Expériences avec les forces de l'ordre au sujet des importations grises
- Recrutement de nouveaux membres

Les participants ont ensuite pu mettre leurs aptitudes d'aviation à l'épreuve dans le simulateur de vol.

Groupe de travail Nettoyage professionnel

21 représentant(e)s d'entreprises constituent le groupe de travail Nettoyage professionnel pour les fabricants et importateurs de produits de nettoyage, détergents et désinfectants dans le secteur B2B. Ils fournissent des entreprises de nettoyage de bâtiments, des hôpitaux, des foyers, des hôtels, des restaurants, c'est-à-dire des utilisateurs commerciaux et professionnels. Dans le domaine règlementaire, des dispositions autres que celles applicables aux produits ménagers sont souvent en vigueur.

La SKW collecte trois statistiques auprès de ces entreprises concernant les produits machines et appareils et organise régulièrement des événements d'échange d'informations et d'expériences. Une réunion en ligne a eu lieu le 6 janvier, au cours de laquelle il a surtout été question des défis actuels des entreprises membres pendant la crise COVID.

Groupe de travail Cosmétiques naturels

Plusieurs fabricants et importateurs de produits cosmétiques naturels sont membres de la SKW. Certains fabricants à façon produisent des cosmétiques naturels pour des clients. De plus en plus d'entreprises se lancent dans la fabrication de ce genre de produits. 47 représentant(e)s d'entreprises font partie de ce groupe de travail.

La SKW leur donne accès à une plateforme qui prend la forme d'un groupe spécialisé, dans lequel tous les membres intéressés peuvent échanger entre eux dans le secteur protégé par le droit des cartels et obtenir des informations et services spécifiques, qu'ils proposent ou non des cosmétiques naturels certifiés.

En 2022, il n'y a pas eu de manifestation, mais le groupe spécialisé a souvent profité de la possibilité qui lui avait été donnée d'échanger des expériences via le secrétariat de la SKW.

Groupe de travail Communication

Dans le domaine de la communication, le secrétariat de la SKW travaille en étroite collaboration avec les responsables de la communication des entreprises membres. C'est la raison pour laquelle nous avons intégré ce groupe spécialisé dans notre CRM. Il est scindé selon les domaines des cosmétiques (104 membres) et des produits de nettoyage et détergents (25 membres).

L'objectif est de coordonner et d'améliorer la communication interne et externe de l'association. Le secrétariat s'adresse aux membres du groupe de travail Communication afin de demander leur avis sur les thèmes médiatiques et de préparer une prise de position. Dans le rapport de communication par temps de crise, nous élaborons rapidement des prises de position cohérentes et adaptées sur le plan international qui sont mises à la disposition des entreprises et, si nécessaire, publiées sur le site Internet de la SKW. De cette manière, le secrétariat est en permanence informé des thèmes actuellement abordés dans les médias et peut donc réagir au plus vite aux éventuelles demandes de renseignement provenant des médias.

La SKW coordonne ses prises de position avec les différentes associations faîtières et partenaires internationales.

Le portail en ligne d'ARGUSavenue est à la disposition des membres de la SKW. Tous les communiqués de presse importants dans la presse écrite et en ligne ainsi qu'à la télévision et à la radio y sont classés, selon les critères de recherche définis par la SKW.

J'apprécie beaucoup la collaboration avec la SKW. Toutes les demandes reçoivent toujours une réponse très rapide et compétente, l'élaboration de solutions est au premier plan. L'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre et l'annonce de nombreux changements législatifs à l'échelle mondiale. La SKW a tenu ses membres informés à chaque étape, a invité des experts sur les différents sujets et a notamment permis un dialogue avec les autorités afin de préserver la place économique suisse et de trouver des solutions acceptables pour l'industrie. La SKW est caractérisée par sa proximité avec le marché et ses membres, son fort réseau international et sa compétence en matière de solutions.

Judith Fiedler
Director Safety, Quality & Regulatory Affairs,
La Prairie Group

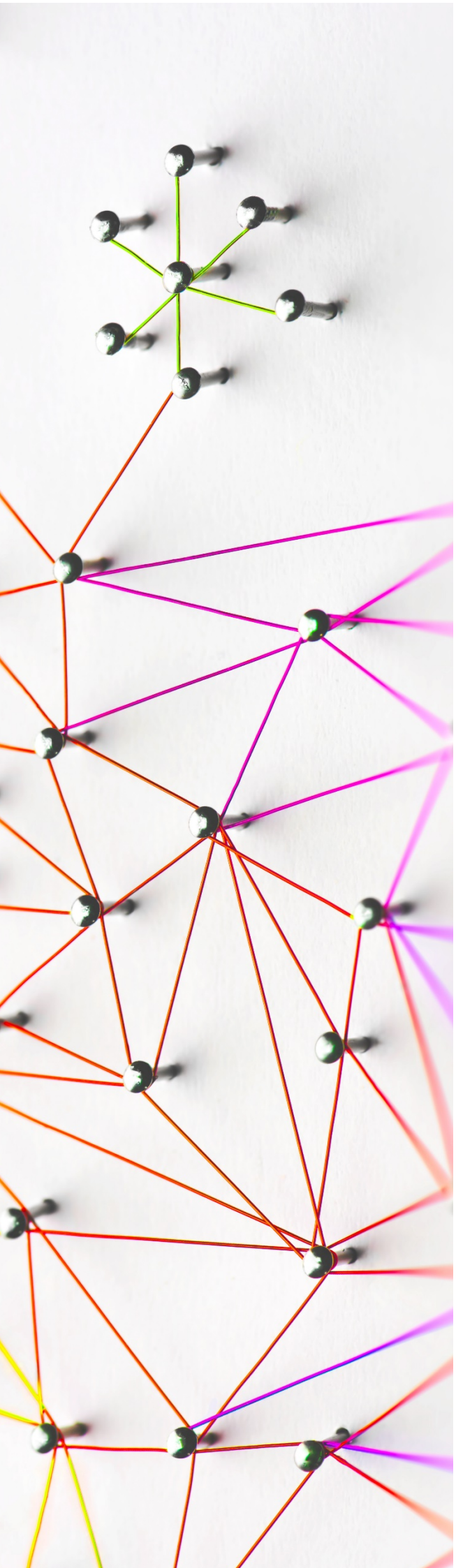

Nous avons de bons contacts

La SKW est LE réseau national et international de l'industrie suisse des cosmétiques, détergents et produits de nettoyage.

Nos missions principales sont de mettre en place et d'entretenir notre réseau avancé avec toutes les parties prenantes et organisations partenaires sur le plan national et international.

Voici une brève présentation de nos principaux partenaires et un aperçu de ce que les membres de la SKW ont accompli cette année.

Autorités

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)

Diverses réunions ont été organisées pour répondre aux préoccupations communes dans le domaine de la législation sur les cosmétiques et son application. Nous avons pu tenir l'OSAV informée des projets et activités en cours de l'IFRA et de Cosmetics Europe dans le dossier Furocoumarines. L'objectif étant de mettre en place une autorèglementation de l'industrie reconnue par les autorités. L'IFRA travaille intensivement à l'adaptation de ses normes sur les furocoumarines. Une réunion d'information des autorités (OSAV, SECO, Association des chimistes cantonaux) par la SKW, Cosmetics Europe et l'IFRA sur l'état actuel du projet et les étapes suivantes est prévue pour le 17 mars 2023.

L'OSAV a répondu à diverses demandes émanant de la SKW au sujet des ingrédients et autres sujets de législation et a ainsi aidé davantage les membres et leurs représentants suisses et étrangers.

Depuis mai 2021, il faut posséder un certificat GMP émis par une autorité pour exporter des cosmétiques vers la Chine, sinon les produits devront inutilement être testés sur des animaux avant d'être commercialisés. Cette condition s'applique à tous les pays importateurs. La SKW incite l'OSAV à trouver une solution pour que les chimistes cantonaux puissent émettre ce genre de certificats, tout en respectant tous les principes juridiques nécessaires.

Les discussions ont été menées très efficacement par toutes les parties. Ces travaux se sont terminés début 2022 et un formulaire commun « Attestation » a été créé. Les premières expériences ont montré que les autorités chinoises reconnaissaient ce formulaire.

Les membres de la SKW ont donc enfin à nouveau pu réaliser d'importantes exportations vers la Chine.

Office fédéral de la santé publique (OFSP)

- L'OFSP est notre principal interlocuteur pour la révision du droit suisse sur les produits chimiques qui doit être ajusté chaque année aux développements survenus au sein de l'UE (règlements REACH et CLP). Lors des différentes réunions de coordination, nous veillons à ce que la représentation des intérêts soit généralement coordonnée avec nos associations partenaires. Notre préoccupation principale était d'éviter l'apparition de toute entrave technique en cas de prise d'initiatives législatives de la part de la Suisse.
- Le département Biocide de l'OFSP a toujours répondu très rapidement et de manière compétente à nos nombreuses demandes et a toujours soutenu la SKW.

Office fédéral de l'environnement (OFEV)

- L'OFEV est le principal interlocuteur pour la mise en œuvre en Suisse des projets de loi de l'UE dans le domaine de l'environnement (Green Deal, Chemicals Strategy for Sustainability, Microplastique, etc.). La SKW a pour tâche principale d'assurer l'harmonisation de la législation avec celle de l'UE et de communiquer dans les temps les éventuelles particularités aux entreprises.
- Concernant la directive sur les plastiques à usage unique, la Suisse n'a pas appliqué le règlement de l'UE correspondant. C'est pourquoi quelques personnes ont exprimé leur mécontentement au Parlement, allant au-delà du règlement de l'UE. Aujourd'hui, le devoir de la SKW et de ses organisations partenaires est d'éviter que la Suisse ne prenne sa propre initiative législative.
- En général, la SKW doit garantir la coordination des activités entre les associations faîtières A.I.S.E. et Cosmetics Europe. Cela nécessite un échange considérable d'informations entre elles. D'autres informations à ce sujet sont disponibles dans le chapitre « Durabilité ».

Commission d'experts pour la taxe d'incitation sur les COV

- La commission d'experts pour accompagner la taxe d'incitation sur les COV se compose des représentants des principaux secteurs concernés, des autorités cantonales et de la Confédération et est dirigée par l'OFEV.
- Depuis le 1er janvier 2022, Monsieur Jürgen Delhey du groupe FRIKE est le représentant de la SKW dans cette commission du Conseil fédéral.

Secrétariat d'État à l'économie (SECO)

- La SKW échange toujours avec le SECO quand la législation suisse prévoit une règlementation spécifique pouvant créer une entrave commerciale.
- Actuellement, dans le cas de la règlementation spécifique suisse pour les furocoumarines selon l'art. 6 OCos et de la levée prévue du principe du Cassis de Dijon pour cette règlementation.

Institut de la Propriété Intellectuelle (IPI)

En 2022, nous avons poursuivi la création d'un partenariat public-privé (PPP) concernant l'application des abus sur l'indication de provenance « Swiss Made » ou l'utilisation du drapeau suisse sur des produits à l'étranger. La SKW est représentée par son président Thomas Früh dans le comité de cet Institut.

Associations et organisations nationales

economiesuisse

Le directeur a participé à différentes réunions de la commission portant sur des questions de concurrence et la coordination de la position de l'association d'entreprises face à la règlementation sur les cartels et la concurrence. Ces réunions ont permis aux entreprises de s'unir dans la procédure législative.

Scienceindustries/Union suisse de l'industrie des vernis et peintures

Lors de diverses réunions de coordination, la SKW s'entretient régulièrement avec ces associations partenaires très proches sur le plan technique et législatif au sujet de thèmes politiques et juridiques d'actualité.

The Swiss Flavour and Fragrance Industry Association (SFFIA)

L'échange constant d'informations sur les questions portant sur les parfums et les substances aromatiques est essentiel pour la SKW. Ces matières premières apparaissent dans la composition de nombreux produits cosmétiques, détergents et produits de nettoyage et sont soumises à une règlementation lourde qui change de manière permanente. La SFFIA est la « représentante » suisse de l'IFRA et soutient la SKW sur le plan technique.

Swiss Medtech/Groupe d'experts Désinfectants

Le groupe de travail Nettoyage professionnel de la SKW et le groupe d'experts Swiss Medtech Désinfectants ont coordonné ensemble des activités lors de réunions en ligne et ont ainsi renforcé leur coopération.

Allianz Design for Recycling Plastics/ Swiss Recycling

- La SKW soutient l'« Allianz Design for Recycling Plastics », dont certaines entreprises membres de la SKW sont aussi des partenaires actifs. La coordination de l'Allianz passe par Swiss Recycling.
- L'Allianz promeut et s'engage en faveur d'un recyclage du plastique de haute qualité. En effet, aujourd'hui la demande porte uniquement sur des produits recyclés de qualité. La réutilisation des produits recyclés est la seule manière de fermer les circuits et de sauver notre planète.
- C'est à la SKW qu'incombe le devoir de créer une interface pour les associations faîtières européennes A.I.S.E. et Cosmetics Europe et de soutenir leurs projets et activités dans le domaine du recyclage. Voir à ce sujet le chapitre « Durabilité ».

Différentes ONG

- Le secrétariat de la SKW est membre du comité de GINETEX Switzerland, l'association nationale d'étiquetage des textiles et y représente les préoccupations de l'industrie des produits de nettoyage.
- La SKW échange de nombreuses informations avec le GI Commerce de détail Suisse à propos de l'exécution du nouveau droit sur les cosmétiques et les produits chimiques. L'objectif de cette réunion de coordination est d'échanger de façon non contraignante des informations à propos des positions de l'industrie et du commerce face à ces questions législatives.

Look Good Feel Better Suisse

- Look Good Feel Better est représentée dans 27 pays dans le monde. En 2005, diverses entreprises cosmétiques suisses se sont réunies pour créer la fondation « Look Good Feel Better Suisse ».
- La SKW accueille dans ses bureaux les membres du secrétariat de cette fondation, ce qui permet aux deux organisations de collaborer efficacement.
- Le directeur de la SKW a participé à diverses réunions en sa qualité de membre du conseil de fondation.

Associations et organisations internationales

Cosmetics Europe – Active Association Members (AAM)

- Cosmetics Europe (CE) est l'association faîtière européenne de l'industrie des cosmétiques. La SKW en est membre et sert d'interface pour les activités et projets de la CE en Suisse.
- Pour ce faire, le directeur de la SKW prend souvent part aux réunions organisées par la CE et aux diverses rencontres des représentants des associations nationales (AAM).
- La coopération de la SKW à la « Task Force China » est essentielle pour les fabricants suisses. La SKW les tient ainsi au courant des avancées du groupe qui coordonne les activités législatives avec les autorités chinoises en coopération avec Cosmetics Europe. Le nouveau droit chinois sur les cosmétiques (CSAR) représente un défi considérable pour les entreprises qui exportent leurs produits en Chine. Il est important que l'industrie européenne des cosmétiques s'exprime d'une seule voix sur cette question.

A.I.S.E. – National Associations Committee (NAC)

- A.I.S.E. est l'association faîtière européenne de l'industrie des détergents et produits de nettoyage. La SKW en est également membre et sert d'interface pour les activités et projets de l'A.I.S.E. en Suisse.
- Le directeur participe aux différentes réunions de la NAC et y coordonne sur le plan national les sujets abordés, comme les microplastiques, les matières premières et l'environnement en particulier.
- Une part importante de notre travail est de transmettre les informations émanant des autorités suisses à propos des avancées des projets de durabilité de l'A.I.S.E. Voir à ce sujet le chapitre « Durabilité ».

International Associations Collaboration (IAC)

- L'IAC regroupe les associations industrielles et les groupes internationaux de l'industrie des cosmétiques les plus importants au monde.

  L'objectif est de promouvoir l'échange d'informations et de coordonner les activités dans les domaines de la législation, de l'exécution des lois et de la communication à l'échelle internationale.
- L'IAC permet également d'entretenir des contacts avec le monde entier et d'élargir notre réseau international, ce qui profite surtout aux entreprises exportatrices membres de la SKW.
- Les diverses réunions en ligne portaient sur la coordination internationale et l'échange d'expériences sur la crise du coronavirus, mais aussi sur des thèmes médiatiques mondiaux, des campagnes d'ONG et des activités législatives dans le monde.

Association des industries des produits de soins corporels et des détergents e. V. (IKW)

- Nous sommes liés à notre partenaire allemand non seulement par la langue, mais aussi par les médias, les activités des ONG et les nombreux membres que nous avons en commun. Comme la SKW, l'IKW représente les intérêts de l'industrie des cosmétiques, des détergents et produits de nettoyage. Une coopération très étroite, qui fonctionne parfaitement depuis de nombreuses années, est donc un atout pour tout le monde.
- Le directeur de la SKW participe aux réunions des commissions techniques Soins de beauté et Entretien de la maison, en plus de prendre part aux activités communes dans le domaine de la communication.

Cos D-A-CH

La rencontre annuelle des associations germanophones du secteur des cosmétiques, à laquelle des associations hongroises et roumaines participent également, a eu lieu en ligne en 2022. Les discussions ont porté sur des thèmes techniques et règlementaires d'actualité, sur le travail au sein de Cosmetics Europe et sur la coordination de la communication.

C'est formidable que Bernard Cloëtta et la SKW s'engagent avec « Science Based Targets » pour une protection crédible du climat, en collaboration avec plus de 100 autres organisations issues de l'économie, de la science, de la société et de la Confédération.

Felix Meier
Directeur de Go for Impact et de la fondation Pusch

Communication

La voix de l'industrie

Une association doit être reconnue par les pouvoirs politiques, les médias et les ONG si elle veut représenter les intérêts de ses membres. Elle doit donc bénéficier d'un réseau de grande envergure, d'une large représentation et communiquer de manière aussi cohérente que transparente.

Travail médiatique

Les communiqués de presse, les prises de position et les discussions de fond nécessitent toujours d'agir rapidement et de façon coordonnée et d'utiliser un langage clair. En 2022, divers médias ont souhaité des renseignements sur des questions techniques et juridiques, sur les tendances et les chiffres du marché et les ingrédients.

Voici les principaux thèmes au sujet desquels nous avons pris position par écrit :

- Kassensturz : les produits prétendument nocifs pour l'environnement
- RTS : reprise des chiffres d'affaires des cosmétiques en Suisse après le coronavirus
- RTS « A Bon Entendeur » : reportage sur les principaux défis de l'industrie des produits de nettoyage au regard de la nouvelle législation environnementale de l'UE, réponses coordonnées avec l'IKW et l'A.I.S.E.
- Prise de position en réaction à une étude de l'université de Zurich sur les risques sanitaires liés aux ingrédients des liquides vaisselle, réponses coordonnées avec l'IKW et l'A.I.S.E.

Cette année, les prises de position suivantes ont été publiées sur le site Internet de la SKW :

- Utilisation de dioxyde de titane dans les produits cosmétiques
- Produits cosmétiques contenant du Lilial ou de la pyrithione de zinc
- Utilisation de triclosan dans les détergents et produits de nettoyage

Analyse de satisfaction de la SKW

À l'automne 2022, nous avons réalisé une analyse de satisfaction auprès des membres de la SKW. Le but était d'évaluer la qualité des services de la SKW. Le sondage en ligne a été évalué en fonction des groupes d'interlocuteurs « Fabricants suisses/fabricants à façon » et « Importateurs/distributeurs ». Les résultats se sont révélés extrêmement positifs et ont été accueillis avec satisfaction par le comité de la SKW.

Publications en ligne

La SKW dispose de nombreuses publications en ligne sur différents produits de l'industrie des cosmétiques, détergents et produits de nettoyage qui sont principalement destinées aux consommateurs.

Nous avons révisé deux publications du domaine des cosmétiques en 2022 :

- « Gamme de cosmétiques » : la gamme de soins et d'embellissement
- « Du bon usage des cosmétiques » : mieux connaître le bon usage et l'application

Activités de communication supplémentaires pendant le COVID-19

Le secrétariat de la SKW s'est vu assigner de nouvelles missions en raison de la pandémie de COVID-19. Il s'agissait avant tout d'aider les groupes de travail et les parties prenantes en leur fournissant des informations et des échanges d'expériences sous différentes formes :

- Mises à jour des directeurs/directrices à propos des décisions du Conseil fédéral et des mesures prises pour lutter contre la pandémie de COVID ;
- Réponses aux questions des membres à propos des différentes ordonnances COVID édictées par le Conseil fédéral ;
- Organisation de réunions en ligne avec les différents groupes spécialisés et les directeurs ;
- Gestion de la rubrique « Actualités » sur le site Internet de la SKW, où les informations au jour le jour sont publiées.

Ensemble complet

En notre qualité d'association industrielle bénéficiant d'un réseau national et international et possédant un pool de connaissances très diversifié, nous offrons aux entreprises membres un ensemble complet de services, ce qui peut être intéressant aussi bien pour les groupes internationaux que pour les fabricants suisses.

Informations aux membres

Nous informons en permanence les différents secteurs spécialisés et groupes de travail de nos membres des dernières évolutions législatives et techniques sur le plan national et international.

Dans le domaine juridique et technique, les communications portaient avant tout sur le droit sur les cosmétiques, sur les produits chimiques, la législation Swissness, la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce, la révision de l'Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV), les ingrédients (furocoumarines, dioxyde de titane, polymères microplastiques), les brevets, les avertissements, la « personne responsable » selon le droit des cosmétiques suisse.

Sur le plan international, nous disposons d'informations sur les règlements REACH (« Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals »), GHS (« Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals ») et CLP de l'UE (« Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures »), sur le règlement de la CE sur les cosmétiques et sur DetNet.

La SKW informe en permanence ses membres et parties prenantes des projets et campagnes des deux associations faîtières européennes A.I.S.E. et Cosmetics Europe (p. ex. « Keep Caps from Kids », « Recommendation on Solid Plastic Particles », etc.), ainsi que de leurs activités complètes dans le domaine de la durabilité (voir à ce sujet le chapitre « Durabilité »).

Renseignements aux membres et parties prenantes

Une grande partie du travail quotidien du secrétariat consiste à répondre aux questions des membres. Par ailleurs, le secrétariat reçoit aussi des demandes variées de consommatrices et consommateurs, d'entreprises, d'étudiants, d'autorités, d'ONG ou d'autres associations.

- Cette année, les questions des membres portaient principalement sur l'application des dispositions légales, sur les ingrédients figurant dans le droit suisse et de l'UE sur les cosmétiques et les produits chimiques. La SKW s'est aussi penchée sur des questions en rapport avec le droit commercial et de la concurrence.
- Les fabricants suisses ont à leur disposition le réseau international qui leur permet de consulter toutes les questions relatives à l'enregistrement, à l'accès au marché et aux dispositions règlementaires. Beaucoup de questions portaient sur les formalités et la législation relative à l'exportation vers différents pays.
- La SKW reçoit des questions sur l'industrie des cosmétiques et produits de nettoyage et leurs produits émanant de nombreux acteurs, d'instituts de formation en particulier.

Renseignements aux entreprises et organisations étrangères

La législation suisse présente encore beaucoup de particularités par rapport à celle de l'UE, malgré la volonté de la SKW et du Conseil fédéral d'harmoniser les deux. Dans les domaines règlementaires et techniques, de nombreux groupes internationaux ne disposent plus de leurs propres services en Suisse.

Dans ce cadre, la SKW peut apporter un soutien considérable à ses membres dont le siège social se trouve à l'étranger, comme le prouvent les nombreuses demandes de ces entreprises, mais aussi des associations faîtières européennes (A.I.S.E. et Cosmetics Europe, IFRA, etc.).

Certificats GMP et Free Sale

Au cours de l'année 2022, nous avons délivré 154 Free Sale Certificates pour l'export pour nos membres. La plupart des certificats ont été établis pour la Chine, Israël, la Corée du Sud, le Koweït et le Vietnam.

La nouvelle législation chinoise prévoit qu'à l'avenir, seules les autorités pourront établir des certificats GMP. Actuellement, les détails de la règlementation ne sont pas encore clairement établis et on ne sait pas encore si les certificats GMP établis par les laboratoires cantonaux en Suisse seront acceptés par les autorités chinoises. La législation chinoise ne reconnaît désormais plus que les certificats GMP délivrés par les autorités.

La SKW incite l'OSAV à trouver une solution afin que l'Association des chimistes cantonaux puisse émettre ce genre de certificats en respectant tous les principes juridiques nécessaires en Suisse. Les négociations ont été menées très efficacement par toutes les parties. Début 2022, l'OSAV a rédigé une nouvelle « Attestation » à la demande de la SKW. Celle-ci confirme que les cosmétiques sont fabriqués conformément à la norme internationale de bonnes pratiques de fabrication (GMP). En Chine, cette confirmation ne s'applique qu'aux cosmétiques généraux et pas aux cosmétiques « spécifiques ».

Le 18 janvier, la réunion finale avec les autorités (OSAV, chimistes cantonaux) a eu lieu. À cette occasion, ces dernières se sont montrées très coopératives et prêtes à aider. Ensuite, l'OSAV a présenté le résultat et les conditions nécessaires sur son site Internet :

Si un fabricant souhaite obtenir une confirmation spécifique des autorités cantonales d'exécution de la législation sur les denrées alimentaires pour l'exportation de cosmétiques en Chine, il doit procéder comme suit :

- Il s'annonce auprès de l'autorité cantonale d'exécution compétente.
- Il soumet à l'autorité cantonale d'exécution compétente la certification/recertification pour les bonnes pratiques de fabrication (GMP), accompagnée du formulaire « Attestation ».

L'autorité cantonale d'exécution compétente examine la certification/recertification soumise pour les GMP. La certification selon la norme ISO 22716 par un organisme de certification accrédité à cet effet répond entièrement à ces exigences. Après la remise des documents requis, l'autorité cantonale d'exécution décide si un contrôle de l'entreprise est nécessaire pour vérifier les faits ou si elle peut se baser sur les résultats des contrôles précédents. Si un nouveau contrôle est nécessaire, une surtaxe est prélevée à cet effet.

Les premières expériences ont montré que ce document est reconnu par les autorités chinoises.

Exportations et salons

Nous soutenons particulièrement nos 70 fabricants suisses dans le domaine des exportations. Ils peuvent adhérer au groupe de travail « Swissness et exportation » et faire appel au réseau mondial de la SKW dans le domaine « Regulatory International ».

La SKW ne cesse de développer ce réseau en créant des partenariats avec des associations et entreprises internationales. Ainsi, les membres de la SKW ont accès aux informations sur la législation et l'enregistrement de produits, sur les manifestations, les prestations de conseils et les publications des associations industrielles les plus importantes, les salons spécialisés et les organisations d'exportation.

La SKW reste toujours en contact avec son partenaire « Switzerland Global Enterprise, S-GE » afin de représenter les demandes de ses membres auprès de cette organisation très importante pour les salons.

ARGUSavenue

Tous les membres de la SKW ont accès à la plateforme ARGUSavenue afin de gérer et d'éditer efficacement tous les rapports des médias les concernant. Il s'agit d'un outil très utile, également apprécié pour la rédaction de rapports en interne dans les entreprises.

Les membres de la SKW reçoivent aussi chaque semaine un e-mail contenant un aperçu des sujets traités par les médias concernant les secteurs des cosmétiques et des détergents et produits de nettoyage.

NielsenIQ : conditions particulières pour les nouveaux clients de la SKW

La SKW entretient une collaboration de longue date avec NielsenIQ et reçoit régulièrement les chiffres du marché pour son rapport annuel et son site Internet (voir chapitre « Chiffres »).

NielsenIQ propose une offre complète d'informations sur le marché provenant de sources étendues et d'outils d'information de gestion avancés, dans le but de

- mesurer la réussite du marché
- analyser les tendances du marché et des consommateurs
- identifier les forces et les faiblesses du marketing et des ventes
- détecter les opportunités de croissance et les niches de marché

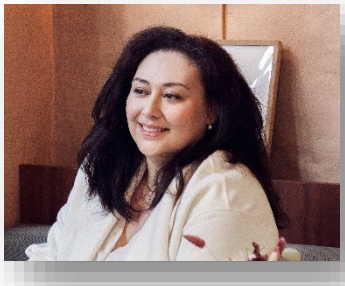

Les événements de la SKW sont toujours conçus pour être variés et intéressants et les discussions pendant et après l'agenda officiel sont incontournables. Le réseau de qualité et diversifié de la SKW à l'intérieur et à l'extérieur de la Suisse est un grand avantage. Toutes les questions et demandes sont traitées dans les plus brefs délais et de manière compétente par la SKW.

Nazan Schnapp
CEO & Founder,
NAZAN SCHNAPP GmbH

Durabilité

Une priorité pour tous les membres de la SKW

L'industrie des cosmétiques, des détergents et produits de nettoyage est consciente de sa responsabilité et s'engage à agir de manière durable.

Les membres de la SKW relèvent les défis et investissent énormément de connaissances et de ressources afin de répondre aux exigences toujours croissantes du grand public. Ils sont responsables de la planification, de la conception et de la mise en œuvre de leurs efforts en matière de durabilité et de la communication nécessaire pour ce faire.

La SKW assume le rôle de plateforme d'échange d'informations et de connaissances, ainsi que d'interface avec toutes les parties prenantes.

Tâches de la SKW dans le domaine de la durabilité :

Au niveau national

1. Information des membres sur les sujets pertinents en matière de durabilité dans les législations suisse et européenne, publications spécialisées et activités des parties prenantes

2. Échange d'expériences au sein de l'association (« Best Practice ») sur les questions de durabilité dans le groupe de travail de la SKW « Experts Emballage et environnement »

3. Communication externe sur la transparence sur les activités de l'industrie et des parties prenantes tout au long de la chaîne d'approvisionnement (cycle de vie des produits)

4. Échange d'informations et d'expériences entre l'industrie et les parties prenantes (autorités, ONG). Participation aux groupes de projet des organisations de parties prenantes, participation à des événements

5. Interlocuteur pour la politique et l'administration, prises de position sur les projets RSE et les projets de loi dans le domaine des droits de l'Homme et de l'environnement

6. Participation à « Go for Impact », coopération entre des associations d'entreprises suisses avec la Confédération suisse et des organisations environnementales pour promouvoir les chaînes d'approvisionnement durables et échanger des points de vue sur des sujets pertinents : https ://www.go-for-impact.ch/fr/

7. Soutien du partenariat des entreprises membres de la SKW auprès de Swiss Recycling, « Plateforme économie circulaire »

8. https ://www.swissrecycling.ch/de/ueber-uns/drehscheibe-kreislaufwirtschaft

At international level

Co-designing and implementing the activities and projects of the European umbrella and partner associations in the field of sustainability, informing the authorities and supporting the members in their implementation at national level. (Text in English, as all referred information is in English).

1. Information des membres sur les sujets pertinents en matière de durabilité dans les législations suisse et européenne, publications spécialisées et activités des parties prenantes

- Commit for Our Planet Initiative – How to reduce the cosmetics sector's environmental footprint in Europe and across the value chain through joint effort and action. Every company can chart its own sustainability path.
- Environmental Sustainability Report – Cosmetics Europe's mission is to support the development of an innovative, sustainable, competitive and respected cosmetics industry in Europe, which best serves consumers.
- Green in Action : – Case studies on environmental sustainability in the cosmetics industry. The European Green Deal is one of the most important strategic initiatives ever undertaken in the European Union. The goal is to entirely stop adding to the earth's stock of greenhouse gases by 2050.
- All About Plastic Microbeads – Data gathered by Cosmetics Europe in 2018 shows that 97.6% of plastic microbeads used for exfoliating and cleansing purposes in wash-off cosmetic and personal care products were phased out between 2012 and 2017.
- Environmental Footprint Category Rules for shampoos – The European Commission conducted a series of pilots on the Product Environmental Footprint (PEF) of organisations and products to guide future policy proposals. In parallel, Cosmetics Europe studies the PEF of Shampoo.

- Driving Sustainable Development – A.I.S.E. has developed documents for members including "Good Sustainability Practice for the Cosmetics Industry", which provides practical advice on developing an effective sustainability strategy and "Ten Steps to Sustainability : all you need to know and do for a successful start", which assists companies (particularly SMEs) that are commencing their sustainability efforts.

- Guidance Document for the Cosmetics Industry on the "EU ABS Regulation" – The cosmetics industry fully supports the objectives of the Convention on Biological Diversity (the Convention) and of the Nagoya Protocol, the international instrument adopted on 29 October 2010 by the Parties to the Convention. It also welcomes the EU ABS Regulation which establishes rules governing compliance with access and benefit-sharing for genetic resources and traditional knowledge associated with genetic resources, in accordance with the Nagoya Protocol.

2. Detergents and cleaning products (A.I.S.E.)

A.I.S.E. is actively contributing to relevant sustainability dossiers under the Green Deal, i.e., ESPR, Green claims, UCPD, PPWR,

- Circular Economy – In 2015, the European Commission adopted its Action Plan for the Circular Economy, including measures to stimulate Europe's transition towards a circular economy, foster sustainable economic growth and generate new jobs. In 2018, the Commission adopted other initiatives in this context, including the EU Strategy for Plastics in the Circular Economy. As a driver in sustainable development, A.I.S.E. has several initiatives that contribute directly to the objectives of this circular economy strategy.
  - Guiding Principles on Sustainable Plastic Packaging Design,
  - Voluntary Industry Plastic Packaging Initiative.

- Guiding Principles on Sustainable Sourcing of Bio-Based Materials – A.I.S.E. has developed these principles to support all the companies operating in the European detergents, cleaning and maintenance products industry sector and using – or intending to use – bio-based materials in final products and/or packaging material. It builds on the learnings from the A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning in the domain of biobased materials and on the most recent developments triggered by the objective to strive towards a Circular Economy contributing also to the global Sustainable Development Goals (SDGs).

- CSR Guidance – The A.I.S.E. Social Responsibility Guidance includes detailed recommendations, resources and a self-evaluation tool to support all industry players, especially small and medium-sized enterprises, in managing and implementing a social responsibility programme as part of their overall sustainable development goal.

- Engaging with consumers – One of A.I.S.E.'s key priorities is to steer the sustainable development agenda and reduce the environmental footprint linked to the production and consumption of detergents and maintenance products. To achieve this goal, A.I.S.E. runs a broad range of activities such as voluntary Product Stewardship Programmes, but also, the comprehensive A.I.S.E. Charter for Sustainable Cleaning which is implemented by nearly 250 companies in Europe.
  - cleanright.eu – Portal of the Cleaning industry for Consumers
  - Sustainable Cleaning – Cleaning and hygiene products and services are essential to society and our commitment is to deliver impactful projects in a responsible way, promoting sustainable production, design and consumption. By working together to tackle water quality through chemical safety, reducing our environmental footprint and embracing the circular economy, we steer best
  - Practices and aim to be a role model industry.

- Activity and Sustainability Reports
- Charter & KPI Reporting
- Consumer Habits Survey 2020 – Consumer Habits Research
- I Prefer 30° – Low Temperature Washing Campaign

– PEF Guidance to Industry – Product Environmental Footprint (PEF) :

3. Flavors and fragrances (IFRA / IOFI)

IFRA ant its members engage in a series of projects relating to sustainability. The IFRA-IOFI Sustainability Charter is a collective, voluntary and inclusive effort to raise the bar for sustainability in the flavor and fragrance sectors.

– IFRA-IOFI Sustainability Charter – The Charter builds on the Fragrance and Flavour industries' proud heritage and on the long-standing commitment to sustainable development across its many dimensions that has been shown by many individual companies. The Charter complements company sustainability programs, helping our industries as a whole to make advances on sustainability by sharing best practice and benchmarking progress.
  - Sustainability Reports
  - More Key Documents

Nous sommes liés à la SKW par une collaboration de confiance et de longue date. Il convient de mentionner en particulier la régularité et l ' ampleur des échanges au niveau de la direction. De plus, nous coordonnons notre positionnement au regard du droit suisse sur les produits chimiques et collaborons efficacement au sein de l ' association « Go for Impact ».

Dr. Stephan Mumenthaler
Directeur scienceindustries

Marché des cosmétiques

Les chiffres suivants ont été obtenus dans le cadre d'un partenariat avec Nielsen et reflètent l'ensemble du marché suisse des cosmétiques.

Ces chiffres sont basés sur une estimation des valeurs de scanning du panel Nielsen des ventes au détail et de prestige. Des différences peuvent apparaître dans le total, car les chiffres des catégories de produits ont été arrondis.

Chiffre d'affaires en millions de CHF	2020	2021	2022
Cosmétiques déco	276,4	276,7	304,7
Parfums	359,9	338,4	350,7
Soins femme	35,0	36,0	36,7
Avant/après-rasage	9,0	8,2	7,9
Hygiène corporelle	156,8	145,3	137,5
Soins corporels	298,2	300,0	310,9
Soins du visage	387,7	385,9	385,2
Soins capillaires	232,2	228,8	230,7
Hygiène buccale	230,8	240,7	241,5
Soins pour bébés	47,6	50,0	50,1
Total	2033,6	2010,0	2055,9

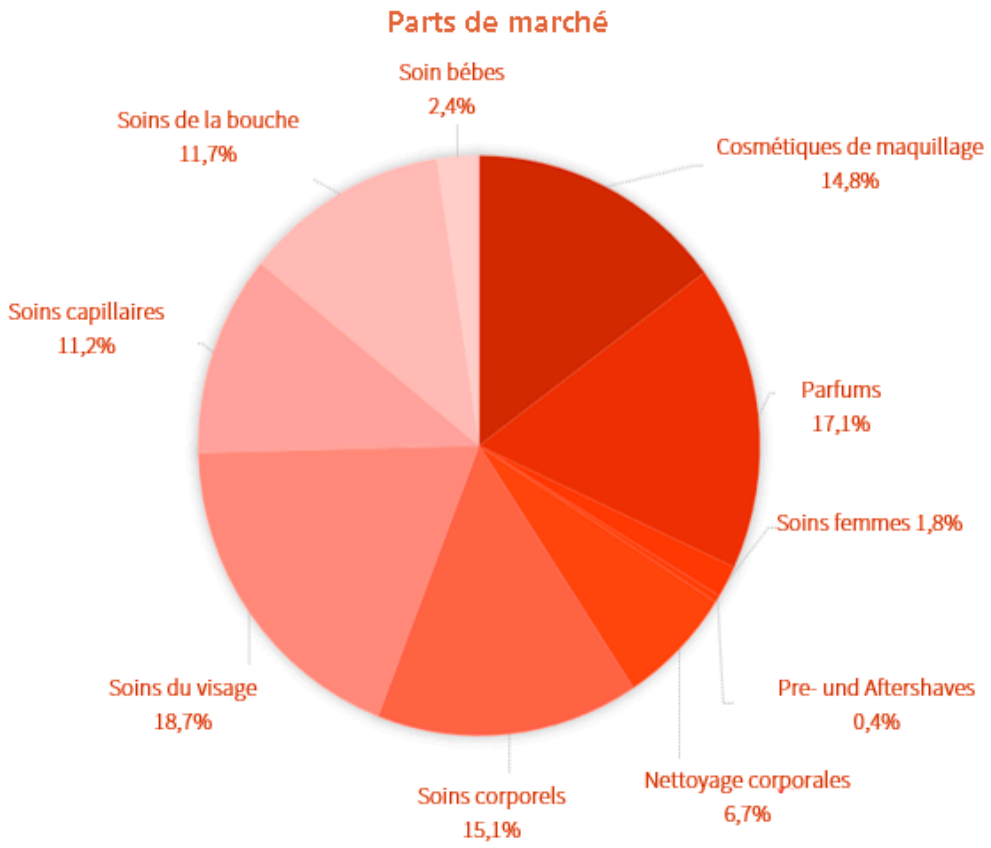

Source:
NielsenIQ

Détergents et produits de nettoyage

Les chiffres suivants ont été obtenus dans le cadre d'un partenariat avec Nielsen et reflètent l'ensemble du marché suisse des détergents et produits de nettoyage.

Ces chiffres sont basés sur une estimation des valeurs de scanning du panel Nielsen des ventes au détail. Des différences peuvent apparaître dans le total, car les chiffres des catégories de produits ont été arrondis

Chiffre d'affaires en millions de CHF	2020	2021	2022
Détergents liquides	134,4	127,9	119,4
Détergents en poudre et autres	75,6	72,7	74,2
Adoucissants	46,0	46,7	45,6
Produits spéciaux	64,4	63,2	59,9
Liquides vaisselle	160,9	155,7	139,5
Produits de nettoyage	294,6	283,6	261,7
Total	**775,9**	**749,8**	**700,3**

Parts de Marché

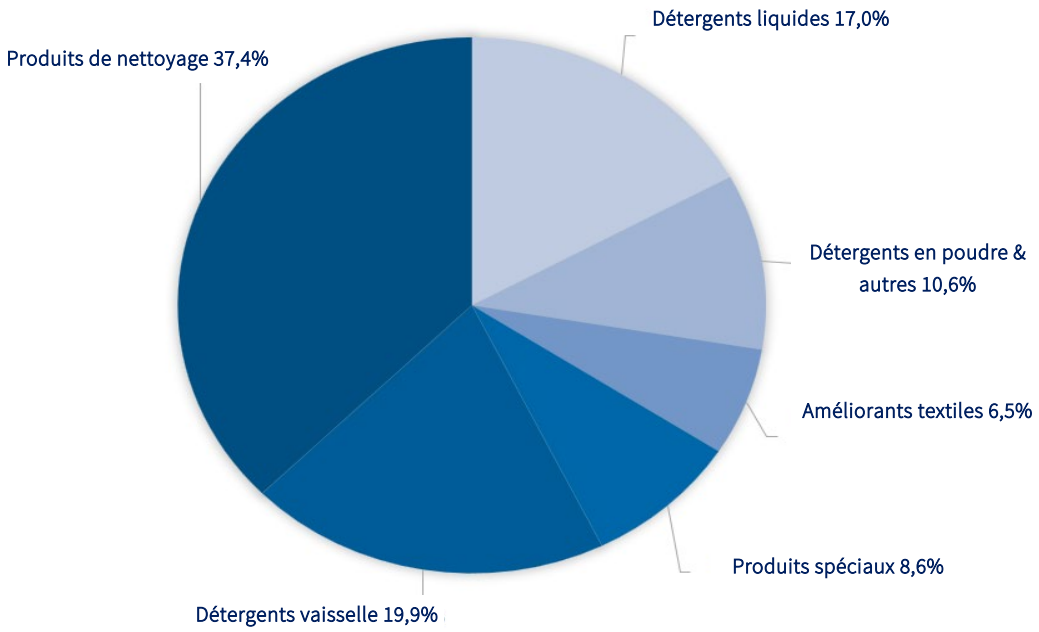

Source:
NielsenIQ

Personnel

Dr J. Alexander Baumann, membre de longue date du comité de la SKW et membre d'honneur de la SKW, est décédé le 2 février à l'âge de 79 ans. Du 4 décembre 1995 au 4 décembre 2011, il était conseiller national UDC et il a longtemps dirigé Rausch AG à Kreuzlingen avec son frère Marco Baumann.

Le 2 avril 2022, le directeur Bernard Cloëtta a fêté sa 20e année au sein de la SKW.

Marina Donabauer a pu reprendre son travail au sein de l'équipe de la SKW après une longue maladie.

Évolution des effectifs

Le nombre de membres a nettement augmenté ces dernières années pour atteindre 104 membres au 1er janvier 2023 (contre 55 au 1er janvier 2002). Le degré d'organisation s'établit autour de 90 %.

Cette large représentativité constitue un argument décisif pour le travail de l'association, afin qu'elle soit prise au sérieux par les pouvoirs politiques, les parties prenantes, les autorités et les médias.

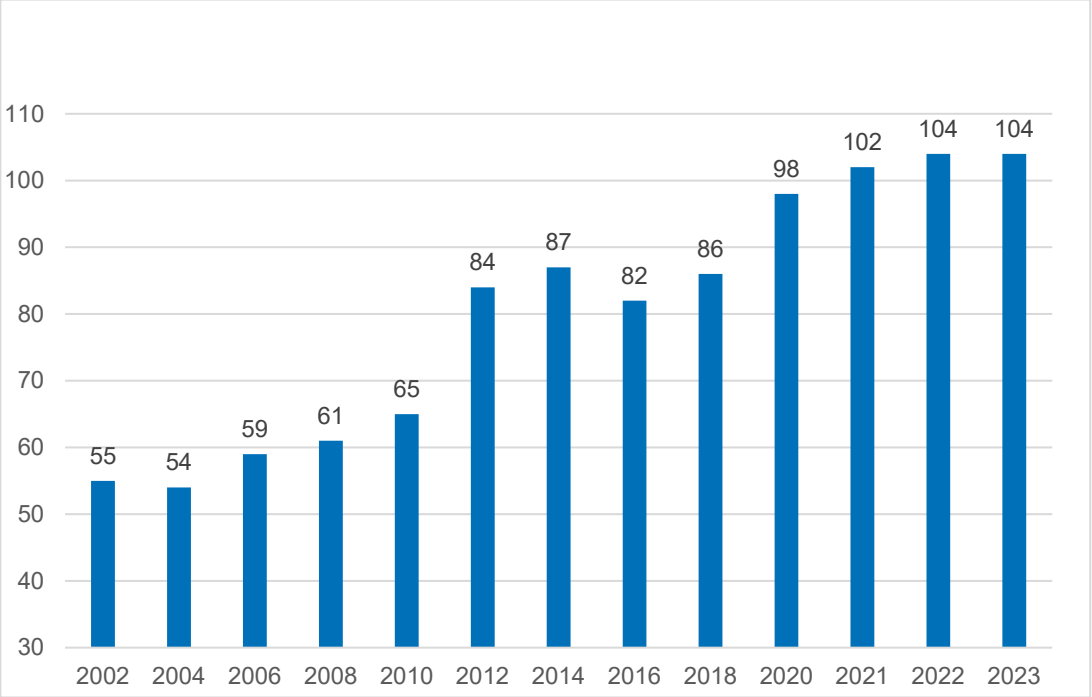

Liste des membres

Au 01/01/2023

Abhati Suisse AG, Appenzell
Alcina AG, Muttenz
ananné AG, Erlenbach
ASM Aerosol-Service AG, Möhlin
Bayer (Suisse) AG, Zurich
Beiersdorf AG, Bâle
Blidor AG, Baar
Blue Box Distribution AG, Kriens
Bolton Swiss SA, Lugano Massagno
BTC Laboratoire SA, Le Mont-sur-Lausanne
Bulgari Global Operations SA, Neuchâtel
Chanel SARL, Genève
Chemische Fabrik
Schärer & Schläpfer AG, Rothrist
Cocooning Nature SA, Bavois
Cosmétique SA Worben, Worben
Cosmotec SA, Vouvry
Coty Beauty Swiss SARL, Hünenberg
CRB SA, Puidoux
CVL COSMETICS SA, Morges
delta pronatura Schweiz AG, Muttenz
Dicopar SA, Münchenstein
Diversey, Münchwilen
Dobi-Inter AG, Suhr
Ecolab (Schweiz) GmbH, Reinach
Epigeneva AG, Kilchberg ZH
Estée Lauder GmbH, Zurich
Farfalla Essentials AG, Uster
FCC Fragrances Cosmetics & Consulting SA, Aigle
Filabé of Switzerland AG, Schaffhausen
Frike Cosmetic AG, Ebnat-Kappel
GABA Schweiz AG, Therwil
Galderma SA, Zoug
Gerda Spillmann AG, Ittigen
HELVECOS AG, Bühler
Henkel & Cie. AG, Pratteln
INSTYTUTUM AG, Zoug
Intercosmetica Neuchâtel SA, Neuchâtel
Johnson & Johnson Consumer Health Care Switzerland, Zug
JUST International AG, Walzenhausen
Jüstrich Cosmetics AG, Berneck
Juvena Marlies Möller AG, St. Margrethen
Kanebo Cosmetics (Europa) AG, Zurich
Kao Switzerland AG, Baar
Kärcher AG, Dällikon
KWZ AG, Dübendorf
La Colline, Sion
La Prairie Group AG, Volketswil
Laboratoires Biologiques Arval SA, Conthey
Laboratoire Naturel SA, Etoy
Lalique Beauty SA, Zurich
Lifeforce GmbH, Küssnacht am Rigi
L'Oréal Suisse SA, Vernier
L'Oréal Suisse SA, Division Produits Professionnels, Vernier
Louis Widmer SA, Schlieren
Maison Noir SA, Zurich
Marwell AG, Münchenstein
Mavala SA, Genève 26
Mavex SA, Lamone
Melisana AG, Zurich
Mizensir SA, Meinier
MUSK Collection Switzerland, Wollerau
Natur i de hand AG seifenproduktion.ch, Niederlenz
Naturalpes SA, Martigny
Naturalps Sàrl, Montreux
NAZAN SCHNAPP GmbH, Zurich
NOBILIS Switzerland GmbH, Pfäffikon
PFCH Luxe SA, Meyrin
Phytomed AG, Hasle/Burgdorf
Pierre Fabre (Suisse) SA, Allschwil
Piniol AG, Küssnacht am Rigi
PM Care Systems AG, Zurich
PP Produits Prestiges SA, Montreux
Pramol-Chemie AG, Bazenheid
Procter & Gamble International Operations SA, Petit-Lancy
Proderma AG, Schötz
Rausch AG Kreuzlingen, Kreuzlingen
RB Hygiene Home Switzerland AG, Wallisellen
Reckitt Benckiser (Switzerland) AG, Wallisellen
Schwarzkopf Professional Schweiz, Pratteln
skin689 (Switzerland) AG, Zurich
Soeder AG, Schwerzenbach
SOGLIO-PRODUKTE AG, Castasegna
Sorein-Fabrik GmbH, Pfäffikon
Steinfels Swiss, Winterthour
Swifiss AG, Urnäsch
Swiss Fragrance GmbH, Winterthour
SWISS lab dr.gerny GmbH, Freienbach
Swissclinical SA, Lausanne
T&MC Industry SA, Lugano
Tanner SA, Cham
Temmentec AG, Sumiswald
The Powder Company AG, Einsiedeln
TS Luxury Cosmetics GmbH, Berne
Unilever Schweiz GmbH, Thayngen
Verfora AG, Villars-sur-Glâne
Vilhelm Perfumes SA, Genève
WALA Schweiz AG, Berne
Walco Lin SA, Giubiasco
Weita AG, Aesch
Weleda AG, Arlesheim

Wella Switzerland SARL, Allschwil
Wetrok AG, Kloten
Winstons Cosmetics SA, Gebenstorf
Witty Vertriebs- und Controlling GmbH, Herisau
XOVÈ Laboratories Sàrl, St-Gingolph
Yves Rocher (Suisse) SA, Genève

Membres d'honneur

Hans Rudolf Bircher, Zollikon
Klaus Erny, Ebnat-Kappel
Dr Kurt Gehri, Zurich
Rolf Münch, Oberwil
Meinrad Schnider, Binningen

Organisation

Comité

Thomas Früh, Laboratoires Biologiques Arval, président*

Marco Baumann, Rausch* (-31/12/2022)
Sandra Banholzer, Rausch* (à partir du 01/01/2023)
Sophie Berrest, L'Oréal Suisse
Michel Brülisauer, Wetrok
Ralf Brüngger, Diversey
Ralf T. Gehlen, Procter & Gamble*
Heike Huber, Beiersdorf
Maike Kiessling, Estée Lauder
Christian Koch, Steinfels Swiss, vice-président
Thierry Mousseigne, Unilever Schweiz
Dr Beat Müller, Louis Widmer
Markus Reinhard, GABA Schweiz

* forment le Comité directeur

Secrétariat

Bernard Cloëtta,
Dr. iur., Directeur

Marina Donabauer,
Finances et backoffice

Jasmin Jaghuri
Secrétariat, groupes spécialisés & communication

SKW Stakeholder Council

Office fédéral de la santé publique OFSP
Eawag – aquatic research
Commerce Suisse
HautZentrum Zurich
kf Konsumentenforum
OdA Hauswirtschaft Schweiz
SFK Schweizer Fachverband für Kosmetik
ZHAW Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften

Organe de contrôle

BDO AG, Zurich

Représentations

International Association for Soaps, Detergents and Maintenance Products (A.I.S.E.)
National Associations Committee
Dr. iur. Bernard Cloëtta

Cosmetics Europe, The Personal Care Association
Active Association Members
Dr. iur. Bernard Cloëtta

economiesuisse
Délégué
Dr. iur. Bernard Cloëtta

Membre Alliance contre les obstacles au commerce
Dr. iur. Bernard Cloëtta

Membre de la commission pour les questions de concurrence
Dr. iur. Bernard Cloëtta

Membre de la commission pour les questions des consommateurs
Dr. iur. Bernard Cloëtta

Membre du groupe de travail accord de libre-échange Chine/Inde
Dr. iur. Bernard Cloëtta

Membre du groupe d'experts pour la propriété intellectuelle (EGIP)
Dr. iur. Bernard Cloëtta

Look Good Feel Better
Conseil de fondation
Dr. iur. Bernard Cloëtta

GINETEX Switzerland
Comité
Dr. iur. Bernard Cloëtta

Association des industries des produits de soins corporels et des détergents (IKW)
Commission spécialisée Soins de beauté
Dr. iur. Bernard Cloëtta

Commission spécialisée Détergent
Dr. iur. Bernard Cloëtta

Commission spécialisée Produits de nettoyage et d'entretien
Dr. iur. Bernard Cloëtta

International Associations Collaboration Committee (IAC)
Membre
Dr. iur. Bernard Cloëtta

Swiss Medtech/Groupe d'experts Désinfectants
Membre/invité
Dr. iur. Bernard Cloëtta

« Go for Impact »
est une coopération entre l'économie, la science, la société et le soutien du grand public. La SKW est membre de cette association.
https ://www.go-for-impact.ch/fr/
Membre du comité du programme
Dr Bernard Cloëtta

Swissness Enforcement
est une initiative commune des secteurs privé et public pour lutter contre l'utilisation abusive des indications de provenance suisses à l'étranger. La SKW en est membre.
https ://enforcement.swiss/
Membre du comité
Thomas Früh, président de la SKW

Organes de l'association

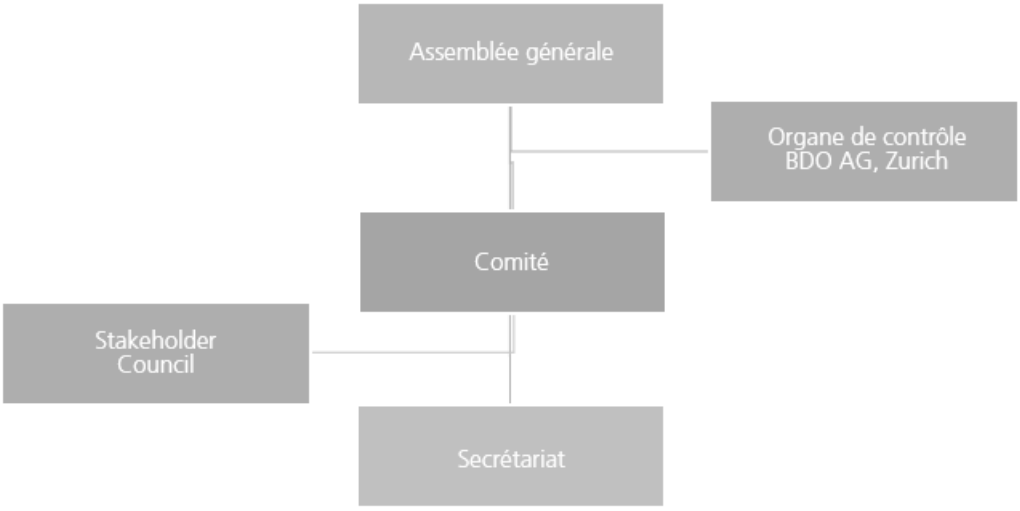

Groupes spécialisés

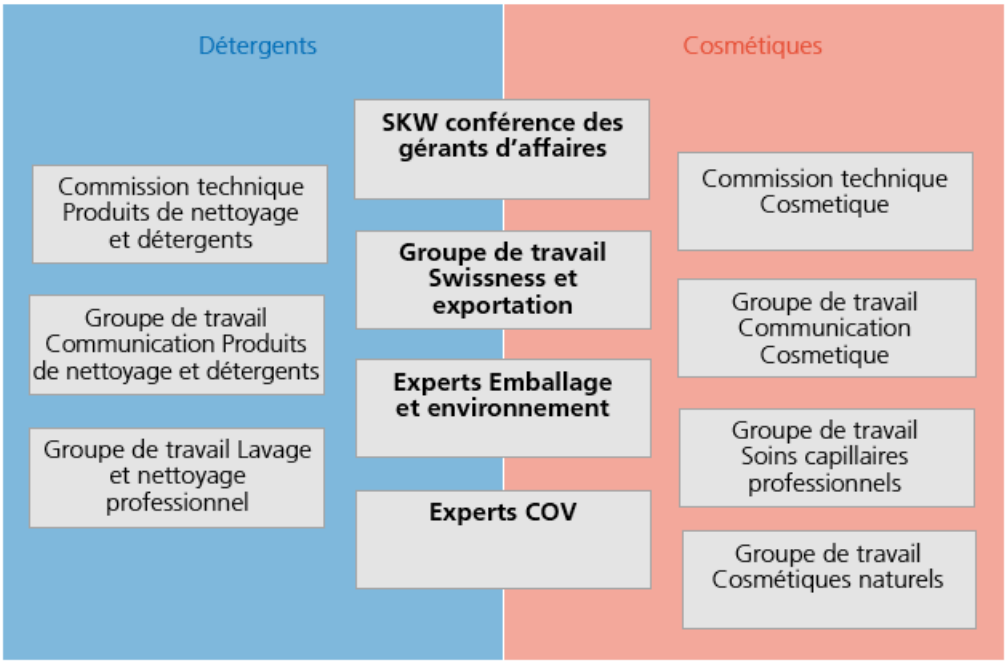

L'Association suisse des cosmétiques et des détergents SKW

La SKW est la seule association nationale représentative de l'industrie des cosmétiques, détergents et produits de nettoyage.

Vision
Les produits de soins corporels ainsi que les détergents et produits de nettoyage contribuent grandement au bien-être personnel et collectif ainsi qu'à l'hygiène et à la propreté.

Mission
Notre mission principale est de soutenir et de défendre les intérêts des membres afin que ces entreprises innovantes puissent répondre au mieux aux besoins des consommateurs ainsi qu'aux préoccupations de protection de l'environnement.

1. Nous soutenons nos membres dans les domaines juridiques et techniques et défendons leurs intérêts vis-à-vis de toutes les parties prenantes concernées aux niveaux national et international.
2. Nous sommes une plateforme d'échange de connaissances, nous informons au sujet des thèmes d'actualité, intervenons dans les médias et mettons des statistiques et des informations à la disposition des membres, des médias et des consommateurs.

SKW Value Proposition

1. Accès au réseau national et international de la SKW qui défend les intérêts de l'industrie auprès de toutes les parties prenantes.

2. Échange de connaissances et d'expériences au sein de votre groupe spécialisé dans un environnement sécurisé par le droit des cartels.

3. Informations présentées en temps voulu et de manière compréhensible sur toutes les nouveautés règlementaires et techniques pertinentes.

4. Grâce à des renseignements compétents et à des services attrayants, vous pouvez nous déléguer des clarifications internes.

Breitingerstrasse 35
CH-8002 Zurich

Téléphone: +41 43 344 45 80
E-Mail: info@skw-cds.ch

www.skw-cds.ch

Mentions légales
Édition et création

Association suisse des cosmétiques
et des détergents SKW
www.skw-cds.ch

Traduction (EN et FR)
oneword GmbH